Le seul journal français de la Saskatchewan

Organe des Catholiques de langue française du Nord-Ouest

Le "Patriote" est lu chaque semaine par plus de 30,000 personnes.

LE PATRIOTE DE L'OUEST



NOTRE FOI! — NOTRE LANGUE

BUREAU: 1260, 4ème Avenue Ouest, Prince-Albert, Sask. Téléphone 2004

ABONNEMENT: Un an, Canada $2.00 — Etats-Unis $2.50 — Europe $3.00

J.-M. JUTRAS, Administrateur

18ème Année — PRINCE-ALBERT, SASK., mercredi le 26 février 1930 — No 51

Nos Ecoles Séparées

Que de fois notre premier ministre s'est défendu de vouloir porter au système d'écoles séparées: "Il s'agit des écoles publiques et des écoles publiques seulement", a-t-il dit et répété ici et dans l'est du Canada, afin de calmer les esprits qu'effrayaient ses desseins sur nos établissements scolaires. Or, en sa qualité de ministre de l'instruction, M. Anderson vient de déposer devant la chambre un projet d'amendement dont nous détachons les clauses suivantes:

PREMIERE CLAUSE

Pour déterminer si les requérants une école séparée sont, de fait, la minorité dans le district, on ne comptera pas les contribuables qui ne sont ni catholiques ni protestants.

A qui n'est pas édifié sur la situation, cette clause peut sembler anodine, flatteuse même pour les catholiques: elle se présente à nous parée d'un si charmant petit air de favoritisme. Mais un second coup d'œil révèle que l'ennemi de la religion a trouvé là un sûr moyen d'empêcher l'ouverture (probablement d'obtenir plus tard la fermeture) de nombreuses écoles chrétiennes. Et nous prétendons qu'il est impossible à un ancien instituteur et inspecteur, comme M. Anderson, qui est parfaitement au courant de l'état de choses dans notre province, de se faire le moins du monde illusion à ce sujet.

Supposons un bourg, un village ou une campagne dont la population totale se décompose ainsi:

40% professent le catholicisme.

35% se déclarent franchement protestants.

25% ou refusent de manifester leurs attaches cultuelles, ou se professent sans religion, ou appartiennent à des sectes qu'ils disent ne pas être affiliées au protestantisme.

Dans ce cas—qui est loin d'être chimérique, destiné même, à devenir plus fréquent, si l'école sans Dieu continue son œuvre de déchristianisation—les catholiques sont en minorité par rapport à la population globale: mais, d'après M. Anderson, ils n'auront pas d'école séparée, sous prétexte qu'ils sont plus nombreux que les seuls protestants.

* * *

Dans le *British freedom* et le *British citizenship*, dont le journal de M. Anderson vante quotidiennement les gloires et les vertus, consistent à nous ravir la direction de nos écoles, là où nous sommes en majorité, et à nous refuser une école séparée, là où nous sommes minoritaires. A cette règle, il n'y aura que de très rares exceptions, qu'affirmera encore une clause subséquente dont nous parlons dans la suite du présent article. Si M. Anderson veut être juste à notre égard, il n'amendera pas la loi de façon à nous arracher les quelques lambeaux de liberté qu'on nous laissa en 1905, mais en remédiant à ce qu'il y a d'injuste ou de tyrannique.

Si M. Anderson veut être juste, il profitera de son temps de pouvoir pour nous ouvrir des écoles séparées partout où nous sommes à même de les maintenir, sans considération de majorité ou de minorité. Là se trouve la solution du problème, parce que là se trouve la paix et la tranquillité de notre conscience. Quoi que M. Anderson pense par ailleurs au sujet de nous, il sait que nos revendications scolaires ne sont pas une question de politique, mais une affaire de devoir envers Dieu.

L'histoire du Dominion et de ses provinces prouve assez clairement que nos meilleurs hommes d'Etat voulurent reconnaître, à qui le désirait, le droit à l'enseignement religieux dans l'école. Et ce n'est pas en ameutant les foules de la province contre les catholiques que l'on peut légiférer avec calme, sagesse et justice. En répétant sa fameuse phrase: "Il s'agit des écoles publiques et des écoles publiques seulement", M. Anderson n'a pas trompé les catholiques. Nous savions qu'il ne s'agirait que des écoles catholiques, publiques ou séparées.

DEUXIEME CLAUSE

La clause dont nous venons de parler présume que les citoyens qui ne sont ni catholiques ni protestants n'auront mot à dire, quand il s'agira de décider si, dans tel district, il est permis d'ouvrir une école séparée. Peut-on nier que l'abstention de ces gens soit destinée à augmenter la proportion relative des catholiques et, donc, à leur rendre plus difficile et plus rare l'ouverture d'une école séparée? Maintenant, lisez cette autre clause du même amendement Anderson:

Là où existera une école séparée, les non-catholiques et non-protestants auront le droit d'opter pour celle des deux écoles (publique ou séparée) qu'il leur plaira, et d'y verser leurs taxes scolaires.

Après avoir proclamé à tout vent qu'il ne toucherait pas aux écoles séparées, M. Anderson a osé, sans rougir, proposer cet amendement. Quel est au juste son but? Nous avouons n'avoir entendu personne en donner une explication basée sur une connaissance bien arrêtée des intentions de notre premier ministre. Mais nous sommes portés à craindre anguille sous roche.

* * *

Les non-protestants qui ne sont pas non plus catholiques nous sont habituellement favorables, tant que la calomnie ne les a pas ameutés contre nous. Ils sont en grande majorité membres de quelque race slave et appartiennent généralement à l'Eglise dite Orthodoxe Russe, en moins grand nombre, adhèrent à divers rites orientaux d'Europe, de l'Afrique ou de l'Asie. En Canada, ces gens sont pacifiques et laborieux; comme classe, nous les avons trouvés intelligents. Leur rôle, sur la Prairie, sera important, peut-être prépondérant.

Qu'ils viennent de leur propre initiative dans nos écoles séparées, avec le désir de s'instruire en gardant la paix, et ils seront bien reçus.

Mais si M. Anderson, quand il se voit contraint de céder une école séparée, essaie par un moyen détourné de forcer nos portes et d'ouvrir nos salles de classe à des sujets indésirables ailleurs, en a [illegible] cette école aussi publique d'enseignement et de fait que possible, et à la représenter comme un double ou une excroissance inutile, et à lui imposer des commissaires non-catholiques qu'exploitera le fanatisme; alors nous croyons que M. Anderson ne met pas de bornes à la persécution, et voyons en cela un très grave danger pour le pays.

Mort du juge Gravel

Gravelbourg, Sask. — Le juge Alphonse Gravel, de la cour de district locale, est mort subitement lundi dernier, le 20. Le défunt étudia le droit dans le bureau de sir Wilfrid Laurier, à Arthabaska, P. Q. Après avoir obtenu ses grades de l'Université Laval, s'établit dans l'Ouest en 1903, avec son frère Louis, et tous deux ouvrirent un bureau d'avocat à Moose-Jaw. Trois ans plus tard, ils allèrent s'établir à Gravelbourg, où ils continuèrent la pratique du droit. En 1921, M. Gravel fut nommé le premier juge du district de Gravelbourg, et il collabora à plusieurs périodiques légaux.

Feu le juge Gravel descendait d'une vieille famille canadienne. Ses grands-parents s'établirent dans Québec au commencement du dix-huitième siècle. Il laisse son épouse et cinq enfants.

POLITIQUE FEDERALE.

La session d'Ottawa

Discours du Trône—Points du discours—Radiophonie—Rapport Beatty—Transport—National Canadien—Ressources naturelles—Nouveaux sénateurs—Débat sur l'adresse.

(Spécial au Patriote)

OTTAWA, Ont. — La quatrième session du XVIème Parlement s'est ouverte jeudi dernier avec les cérémonies d'usage, dont la tradition est plusieurs fois séculaire dans les coutumes britanniques. L'événement de l'ouverture d'une session est surtout à caractère social, et réunit dans la capitale des centaines de dames venues pour la circonstance de toutes les provinces du Canada.

PREMIER MINISTRE



MACKENZIE-KING

DISCOURS DU TRONE

La lecture du discours du Trône est toujours attendue avec quelque impatience, parce que ce document, soigneusement élaboré par le cabinet, contient le programme sessionnel. (Le manque d'espace nous a obligé à remettre à la semaine prochaine le texte du Discours du Trône.)

Cette année, le discours du Trône, le dernier très probablement de ce Parlement, puisqu'on s'obstine à croire qu'il y aura des élections générales en 1930, revêtait un intérêt particulier. Plusieurs avaient pensé qu'il nous réserverait des surprises politiques, et qu'il serait d'une longueur un peu hors de l'ordinaire.

Il n'en a rien été.

Il indique, il est vrai, que les Communes pourront siéger plusieurs mois sans chômer entre-temps, parce que les projets de lois annoncés sont nombreux et importants, mais les ministres y ont omis les questions les plus controversées, comme la canalisation du St-Laurent, l'exportation des alcools canadiens aux Etats-Unis, et les amendements à la procédure en divorce.

POINTS DU DISCOURS

Cette année, tout comme chaque année, le discours du Trône débute par une affirmation de la prospérité générale du Canada, dans tous les domaines de l'activité économique. "L'année 1929 a été, dit-il, la plus féconde de toute l'histoire du Canada." Tout de même, on admet certain chômage dans l'industrie agricole.

Quand le débat aura pris son cours, sur l'adresse en réponse à ce discours, l'opposition jouera sans doute du thème qu'elle a usé jusqu'ici, et attribuera tout ce qu'il y a de bon au Canada à la divine Providence, et tout ce qu'il y a de répréhensible à la mauvaise administration politique de l'heure.

Cette interprétation de la prospérité canadienne se renouvelle d'année en année; et si on l'omettait du débat sur l'adresse, une tradition déjà vieille serait brisée.

RADIOPHONIE

Le gouvernement fera étudier le rapport Aird, sur la radiophonie au Canada. On sait que les conclusions de la commission Aird de-

(Suite à la page 2.)

Expression de loyauté

A leur meeting régulier, tenu le vendredi 21 courant, les Chevaliers de Colomb de Saskatoon ont passé à l'unanimité la résolution suivante qu'ils ont adressée à Mgr Prud'homme:

The Knights of Columbus of Saskatoon Council assembled at their regular meeting Friday the 21st day of February 1930 wish to Convey to your Lordship their sentiments of loyalty at this time when an unjust interpretation is being made of your sentiments and actions by certain public men of the Province of Saskatchewan; they wish to express their full confidence in your leadership and feel proud of your courage in opposing as far as possible the anti-catholic measures which are threatening the full exercise of our rights as Catholics.

Protestations catholiques

Nous reproduisons, ci-dessous, le texte anglais de la protestation de l'Association catholique des Commissaires franco-canadiens et de la Christian School Trustees' Association contre les amendements à l'Acte scolaire. Par mégarde, la semaine dernière, une ligne a été omise, qui renfermait le paragraphe le plus important.

Nous rappelons que cette protestation a été envoyée à M. Anderson, premier ministre et ministre de l'Education; à M. Gardiner, chef de l'opposition, aux membres du comité conservateur provincial et au secrétaire du comité progressiste de la Saskatchewan.

We, the executive of the French Canadian School Trustees' Association and the Christian School Trustees' Association representing the Catholic School Trustees of this province, energetically and solemnly protest against the amendments to the School Act proposed by the Anderson Government, and declare that we see in these amendments an open and unjustifiable attack against the Catholics of this province.

The minorities in each district have rights well defined by our Constitution which authorize them to have separate schools if they are dissatisfied with public schools. The right to separate schools is the best security the minorities can have.

Consequently when it is stated that the wearing of a particular garb is to be prohibited in public schools in order to protect the minorities in such district, truth is altered, as these minorities are justly protected by their right to separate schools.

Under these conditions, the bill has no meaning; it can only be interpreted as an attack against the Catholics, and it savours of persecution.

The teaching given by the nuns has given satisfaction everywhere. A good number of Protestant par-

(Suite à la page 6)

Convention de commissaires d'écoles catholiques

Nous apprenons qu'une convention conjointe de la Christian School Trustees' Association et de l'Association catholique des Commissaires d'écoles franco-canadiens aura lieu, les 26 et 27 mars. L'endroit où se tiendra cette convention n'est pas encore déterminé, mais le sera bientôt, et nous l'annoncerons la semaine prochaine.

Le but de la réunion est de rendre manifeste l'entente de sentiments qui existe entre nos coreligionnaires de toutes nationalités, et de grouper nos commissaires d'écoles en une fédération qui donnera plus de cohésion et d'unité d'efforts aux diverses œuvres catholiques, plus particulièrement à la brûlante question scolaire.

Dans les temps pénibles que nous traversons, tout le monde saisira l'extrême importance d'une convention générale des commissaires d'écoles catholiques. Et nous ne doutons pas que ces dignes et zélés amis se feront un devoir, même au prix de certains sacrifices, d'y être présents en grand nombre.

Concert français

Le 7 mars, de 7 heures 30 à 8 heures 30 p.m., Central Standard Time, — ou 6.30 à 7.30 Mountain Standard Time — la Cie Parent Ltée, de Winnipeg, radiodiffusera un concert français. Soyez aux écoutes.

Triomphe sans gloire

Le *Regina Daily Star*, journal de M. Anderson, n'aime pas le Français ni sa langue. En cela, nous le comprenons. La délicatesse de paroles, de manières et de sentiments que les Anglais de haute éducation sont enclins à louer chez le Français est inaccessible à ce bon journal. Aussi se rattrape-t-il, dans son numéro du 20 février, en traitant les articles du *Patriote* de *rabble rouser*, et en qualifiant ses lecteurs de *poor ignorant people, unversed in English and unacquainted with English freedom*. A défaut d'arguments contre les raisons que nous donnons pour revendiquer nos droits, voilà ce que nous sert le journal de M. Anderson. Certes, le *Star* a raison d'être fier du fidèle serviteur. Si être instruit veut dire parler comme le *Star*, nos lecteurs se contenteront volontiers d'être de *poor ignorant people, unversed in English*. Et, si après tant de siècles que nous avons passés sous le drapeau britannique, nos gouvernants ne peuvent empêcher leurs propres partisans, tels que le *Star*, d'insulter à ce que nous avons de plus cher, nous nous demandons si c'est cela, l'*acquaintance with English freedom*. Nous n'avions jamais pensé qu'un premier ministre, homme d'éducation, aurait obtenu de l'organe de son parti un ton plus élevé.

Le *Star* accuse le *Northwest Review* et le *Patriote*. Des deux il dit — en bon moraliste qu'il se pose lui-même parfois — que s'ils avaient plus d'intelligence, *they would know that their cause has more to fear than to gain from bombastic and defiance of the Constitution.*

Mais voilà, nous prétendons, tout catholiques que nous sommes! Parce que le peu d'intelligence que le *Star* veut bien nous reconnaître suffit pour comprendre cela. Aussi demandons-nous avec ferveur que l'on ne touche pas aux lois qui nous protègent et que l'on ne déchire pas la Constitution. Nous demandons — étant donné le *British fair play*, le *British freedom* et le *British citizenship* — que nous, *British citizens*, ayons notre mot à dire sur les projets de loi, tout autant que les autres sujets britanniques — et cela sans être suspects de haute trahison. Surtout quand ces projets nous touchent particulièrement et n'atteignent pas le *Star*.

Inspiré, bien sûr, d'un grand esprit d'harmonie et de pacification, le *Star* a trouvé, dans un moment de réflexion profonde, que notre article, Triomphe sans gloire, contenait des choses aussi contre *the Irish and English and German Catholics who desire to live in peace with their neighbors.*

(Suite à la page 3.)

Lettre de S. G. Mgr McGuigan

Au télégramme de félicitations que lui a adressé Sa Grandeur Monseigneur Prud'homme, l'archevêque de Régina a répondu par la lettre suivante:

February 21, 1930

The Rt. Rev. Jos. H. Prud'homme, D.D.,
Bishop of Prince Albert and Saskatoon,
Saskatoon, Saskatchewan.

My Dear Lord Bishop,

I do not know how adequately to express the great pleasure in which I have received your gracious message of congratulations and good wishes. I know you have a kind and apostolic heart, and I rejoice at the thought of having in you a warm and devoted friend. I feel sure that we can both work together in the greatest harmony for the advancement of the Church, and the sanctification of souls in Saskatchewan.

Please remember me in the Holy Sacrifice of the Mass, and ask your priests to say a prayer for me, that I may do God's work in the field of labor assigned to me by the Holy See.

With cordial good wishes, and affectionate regards, I am

Very devotedly yours,

(Signed) James C. O. McGUIGAN
Archbishop-elect of Regina

POLITIQUE PROVINCIALE.

La session de Régina

Anderson présente son bill—1ère lecture—Plusieurs changements

Le docteur Anderson, premier ministre et ministre de l'Education, a présenté son bill amendant l'Acte scolaire. Il subit la première lecture, mardi de la semaine dernière. Comme nous l'avions prévu, il contient plusieurs modifications à la Loi scolaire. Vingt-deux sections amendant l'Acte scolaire, seront mises en vigueur le 1er juin 1930. Nous en détachons quelques-unes:

COMMISSAIRES D'ECOLES

D'après le nouveau bill, les commissaires d'écoles devront être contribuables résidents et capables d'écrire l'anglais et de lire l'Acte scolaire dans le texte anglais.

ECOLES SEPAREES

La section 39, accordant à la minorité des contribuables d'un arrondissement scolaire la permission d'établir une école séparée, sera modifiée par deux clauses:

1o La première clause stipule que lorsqu'il s'agira de déterminer la minorité de ceux qui demandent un district d'école séparé, on ne tiendra aucun compte de la partie des contribuables locaux qui ne sont ni catholiques ni protestants.

2o La deuxième clause dit que les contribuables qui ne sont ni protestants ni catholiques, auront le droit d'opter pour l'école qu'ils supporteront et ce choix déterminera leurs droits et privilèges comme contribuables.

ASSEMBLEE DES CONTRIBUABLES

La clause 60a exige que l'anglais soit la seule langue en usage dans les assemblées des contribuables. Le président peut demander un interprète pour ceux de l'assistance qui ne connaîtraient point l'anglais.

INSPECTION DES ECOLES NON-SUBVENTIONNEES

D'après une clause de la section 164, tous les collèges, écoles ou institutions, qui ne sont point des écoles établies d'après la teneur de la Loi des subventions aux écoles, seront sujets à l'inspection que le ministre jugera nécessaire.

Les Activités de l'A. C. F. C.

BELLEGARDE.

Le 9 février dernier, une grande partie de cartes était donnée au profit de notre association. Elle rapporta un franc succès. Le premier ne est que le lendemain, le secrétaire du comité paroissial recevait de la part du chef du secrétariat un chèque pour la somme de $?0.00. Grand merci au vaillant groupe de Bellegarde. A cette même soirée ont lieu le choix des officiers du comité paroissial, qui se compose de M. Henri Bauche, président; M. Arthur Sylvestre, vice-président; M. Charles-Paul Iles, secrétaire-trésorier.

PRUD'HOMME

L'élection des officiers pour 1930 s'y est faite, le 9 février. Furent élus: MM. Théodore Gaultier, président; Caïn Lepage, vice-président; abbé Maurice Baudoux, B. Th., secrétaire; Gérard McGrea, Eugène Forgues, Daniel Baril, Bruno Lafrenière, Roger Lingier, directeurs. Nous remarquons avec plaisir que ce comité compte quelques jeunes gens au nombre de ses officiers. C'est de bon augure. Il faut songer à l'avenir aussi bien qu'au présent. Au contact des vétérans, ces jeunes gens s'habitueront à l'action religieuse et nationale. Et plus tard, quand les anciens auront disparu, nos jeunes gens seront là pour les remplacer.

Ce comité a décidé de se réunir régulièrement au moins une fois tous les deux mois, et de s'occuper de l'œuvre de la bonne presse. Il commence déjà à penser à l'organisation de la prochaine convention régionale.

WAKEHOPE

M. le curé Zéphyr Lorand, secrétaire-trésorier du comité paroissial nouvellement organisé, nous a envoyé la somme de $35.00, comme contribution de cette paroisse à l'A. C. F. C. Merci à M. le curé et à ses paroissiens.

DELMAS

De M. J.-A. Tétrault, secrétaire-trésorier du comité paroissial de Delmas, nous avons reçu un chèque au montant de $60.00 en paiement de la contribution de 1929. Sincères remerciements.

MARCELIN, PONTRIX, LAFLECHE

Nous apprenons avec une vive satisfaction que les comités paroissiaux de ces trois endroits sont actuellement à prendre les moyens nécessaires pour payer leurs dûs envers notre association. Malgré la pénurie d'argent occasionnée par la mauvaise récolte de 1929, on s'accorde à dire qu'il est urgent de fournir à notre association le nerf de la guerre. C'est dans un temps de crise comme celui que nous traversons, précisément que se manifeste l'absolue nécessité d'une association comme la nôtre. Nos gens ne manquent pas de le comprendre.

SAINT-DENIS et SAINT-BRIEUX

Dans ces deux paroisses on vient faire une expérience: pour recueillir la somme nécessaire au paiement de la contribution, on organise la perception à domicile, c'est-à-dire qu'on passe aux maisons pour recueillir les offrandes de chaque famille. Cette manière de procéder donne de bons résultats ailleurs, et au Manitoba notamment. Nous sommes persuadés qu'il en produira de semblables en Saskatchewan.

Saint-Brieux nous a déjà envoyé $31.00, en nous expliquant bien clairement que ce n'était qu'un premier versement. Merci.

Saint-Denis, comme toujours, tient à faire sa part et toute sa part car, ces jours derniers, on s'est enquis des arrérages à payer. C'est un fait sur lequel on ne saurait trop attirer l'attention de tous nos comités paroissiaux. Sur ce point, Saint-Denis mérite d'être cité en exemple.

Les officiers du comité paroissial de Saint-Denis pour 1930 sont:

(Suite à la page 2.)

Session d'Ottawa

(Suite de la première page.)

RAPPORT BEATTY

SEAWAY (?)

NATIONAL CANADIEN

RESSOURCES NATURELLES

PETITES QUESTIONS

DÉBAT SUR L'ADRESSE

EN CHAMBRE

NOUVEAUX DÉPUTÉS ET SÉNATEURS

Activités de l'A.C.F.C.

(Suite de la première page)

VONDA

SHELL-RIVER

MONTMARTRE

INSTITUTEURS, INSTITUTRICES

Triomphe...

(Suite de la première page)

N'y aurait-il pas chez le Star un relent de zone grasse? comme on dit en anglais pour exprimer la pensée de La Fontaine: "Ils sont trop verts et bons pour des goujats."

Le programme des travaux du C.P.R. en 1930

Avait des rhumatismes aigus. Ne pouvait travailler.

Paie ce monsieur de la Saskatchewan prit des Pilules Dodd pour les reins.

Les Hémorroïdes



L'Art d'être Heureuse

par

ANNETTE SAINT-AMANT

(Mme Donatien Frémont)



Cartes Professionnelles et Cartes d'Affaires



La mission du Pape régnant

S. S. Pie XI a réuni, dans son programme, l'action de Pie XI et de Benoît XV—"La paix du Christ par le règne du Christ"—Seize Encycliques—Les Saints et les Bienheureux—La formation—Tristesses et joies du règne.

LE TRIOMPHE DE L'EGLISE

Que son pontificat ait sa mission, cette vérité apparaît évidente à qui étudie l'histoire des Papes sur qui âme de croyant. Et c'est pour le fidèle une joie profonde que de reconnaître dans les paroles et les actes du Pape glorieusement régnant une unité de vue et d'action, indice de la mission particulière confiée au Pasteur suprême.

Dans l'allocution consistoriale du 11 décembre 1922, quelques mois après son élévation au pontificat, Pie XI annonçait déjà sa mission: "Nous voulons que Notre oeuvre soit celle-là même que nos deux prédécesseurs développèrent dans le monde catholique: l'un s'employa à restaurer toutes choses dans le Christ; l'autre ne cessa de prêcher aux hommes la paix chrétienne. Nous voulons réunir l'action de ces deux pontificats et que notre programme soit: 'La paix du Christ par le règne du Christ.'"

Cette grande idée qui lie le bonheur des âmes et des peuples à l'établissement du règne du Christ se retrouve à la base des actes accomplis par Pie XI pendant huit années de pontificat.

LES ENCYCLIQUES

Seize encycliques, publiées depuis le 1er février 1922 présentent, à ce point de vue, une merveilleuse unité. Ce sont:

Ubi arcano Dei, 23 décembre 1922;

Rerum omnium, 26 janvier 1923, pour le IIIe centenaire de la canonisation de saint François de Sales;

Studiorum ducem, 29 juin 1923, à l'occasion du VIe centenaire de la canonisation de saint Thomas d'Aquin;

Ecclesiam Dei, 12 novembre 1923, à l'occasion du IIIe centenaire du martyre de S. Josaphat;

Maximam gravissimamque, 18 juin 1924, aux évêques de France, relative aux associations diocésaines;

Quas primas, 11 décembre 1925, instituant la fête du Christ-Roi;

Rerum Ecclesiae, 28 février 1926, sur les missions, à laquelle s'ajoute la lettre apostolique Ab ipsis, du 15 juin 1926, aux vicaires et préfets apostoliques de Chine.

LE TRIOMPHE DE L'EGLISE

Et voici les mystères glorieux, la magnificence des grandes manifestations religieuses:

Le premier congrès de la Royauté du Christ, à Milan, du 20 au 23 mai 1926;

Le XXVIe Congrès eucharistique international ouvert à Rome, le 24 mai 1922, par un discours de S. S. Pie XI devant le Sacré Collège, et plus de 300 évêques;

Le XXVIIe Congrès eucharistique à Amsterdam, légat pontifical, le cardinal Van Rossum;

Le XXVIIIe Congrès eucharistique tenu à Chicago, du 20 au 24 juin 1926, admirable par la magnificence inouïe des cérémonies non moins que par les splendides manifestations de foi, de piété et de vie intérieure. Allocution consistoriale Mortalium animos, 20 décembre 1926;

Le XXIXe Congrès eucharistique tenu à Sidney, du 5 au 9 septembre 1928, où 100,000 fidèles reçurent des mains du cardinal Cerretti la bénédiction du Saint-Sacrement, sans qu'aucun cri discordant ne vînt troubler la cérémonie qui se déroulait en terre jadis protestante.

Mystères glorieux, joyeux et douloureux, tous parcourus avec amour, cherchant en toute chose le règne de Dieu et sa gloire.

Simone CANTINEAU.

La Vie catholique.

Funérailles de soeur Héroux

Un grand deuil vient de frapper la paroisse et les dévouées religieuses de l'hôpital Saint-Jean de Rosthern: la perte d'une de leurs fidèles compagnes et garde-malades, la révérende soeur Héroux, décédée, dimanche matin, à cinq heures, à la suite d'une hémorragie de courte durée. M. le curé assista la mourante et lui prodigua les dernières consolations de l'Eglise.

La défunte gardait le lit depuis le 5 janvier, lorsqu'elle avait été administrée pour la première fois et avait fait son sacrifice. Depuis ce temps, sa santé semblait s'améliorer et on croyait qu'elle pourrait se rendre à Nicolet, mais la Providence en a décidé autrement.

Les funérailles eurent lieu mardi matin, à 10 heures 45, à l'église paroissiale, parmi un grand concours de religieuses de Biggar, de Duck-Lake et de Saskatoon; et d'autres aussi bien protestants que catholiques, car qu'il soit dit en passant, que la défunte, religieuse fidèle et garde-malade charitable envers tous, était considérée hautement, même parmi nos protestants, que cela leur fera du bien à nos protestants, partout dans la province!

A 10 heures 15, le clergé se rendit à l'hôpital, en procession, où M. le curé fit la levée du corps. La dépouille mortelle fut ensuite conduite en procession solennelle de l'hôpital à l'église. Le deuil fut conduit par Messieurs les médecins de l'hôpital et M. M. Ouimette, syndic. Les religieuses suivaient la dépouille mortelle. Les porteurs étaient: MM. L. Sambetski, J.-B. Tissier, P.-J. Boeckler, Geo. Bruder, W.-C. Lake et M. Hodnes.

S. G. Mgr Prud'homme chanta le service solennel, assisté au trône par M. l'abbé Drapeau, curé de Biggar, et le R. P. H. Delmas, O. M. I., de l'Ecole Industrielle de Duck-Lake. MM. les abbés Boulé, curé de Rosthern, et H. Baillargeon, curé de la cathédrale, remplissaient les fonctions de diacre et sous-diacre. M. l'abbé Forget agissait comme maître des cérémonies.

La petite église avait revêtu ses sombres parures du deuil.

M. le docteur Leblond dirigea la chorale, aidé de M. P. Schmid et des religieuses.

Avant que Mgr chantât le Libera, M. l'abbé Drapeau, dont tous connaissent le dévouement apporté à la fondation de notre hôpital ici, fit l'oraison funèbre de la défunte, en anglais, qui fut fort impressionnante. Il s'inspira de la parole de saint Paul: "Ne pleurez point comme ceux qui n'ont pas d'espoir." Il montra que l'espérance et la joie furent bien la récompense d'une vie d'amour et de sacrifice. La défunte avait répondu généreusement à la vie de dévouement et de sacrifice au soin des malades. Elle avait choisi la croix pour son partage. Elle avait sacrifié ses talents, ses forces et sa vie pour les malades et les affligés, qu'elle aimait tant. La mort, après une telle vie de charité et d'abnégation, dit-il d'une voix émue, ne peut être que le couronnement d'une existence méritoire et d'une vie amplement récompensée.

La dépouille mortelle resta exposée à l'église jusqu'au lendemain matin, quand elle fut transférée à Duck-Lake et inhumée au cimetière de l'Ecole industrielle, où le R. P. Delmas voulut bien lui chanter un dernier Libera.

Soeur Héroux, — Félicité Héroux — est née à Sorel, le 26 octobre 1882, de Victor Héroux, boulanger, et de Marie Massé.

Elle est entrée en religion, le 19 octobre 1914 et a fait sa profession religieuse, le 19 mars 1917.

Elle avait fait son cours de garde-malade à La Tuque, P. Q.

Arrivée à Biggar, le 24 mars 1927, elle y passa huit mois. Ensuite elle fut désignée au nouvel hôpital de Rosthern, le 16 novembre 1927, où elle vient de mourir.

Soeur Héroux est la soeur du R. P. Héroux, S. J., actuellement à Québec.

Elle laisse dans le deuil son vénérable père et deux frères, Alfred et Louis, tous deux à Sudbury, Ontario; un autre frère, Joseph, demeurant à Apex, Alaska; quatre soeurs dont trois sont religieuses: Anasta[illegible] — Soeur Saint-Ignace de Loyola — des Soeurs Grises de l'Hôtel-Dieu de Nicolet, missionnaire à Biggar depuis cinq ans, la seule présente aux funérailles; Rachel — Soeur Marie-Victor, des Soeurs Grises de la Croix, Ottawa, actuellement missionnaire à Lowell, Mass.; Marie — Soeur Marie de Ste Béatrice, des Soeurs de Sainte-Croix, Montréal; Cécile, fille, demeurant à Québec.

Les noms des Rdes Soeurs, de passage pour les funérailles, sont les suivants: Sr Saint-Ignace de Loyola, soeur de la défunte; la Rde Mère Doucette, mère générale de la communauté des Soeurs de la Charité, de Nicolet; Rde Sr Richard, supérieure de l'hôpital de Biggar; Rde Sr Saint-Aubert, supérieure du couvent de l'Assomption, Biggar, et Sr Marie de Lys; Rdes Srs Normand et Saint-Sauveur, de Biggar; Rdes Srs Chouinard et Hazard, de l'hôpital Saint-Paul de Saskatoon; Rdes Srs Saint-Gérard et Sainte-Mélanie, de Duck-Lake; Rdes Soeurs de la Présentation.

Les Soeurs de l'hôpital St-Jean de Rosthern désirent exprimer leurs remerciements d'abord à S. G. Mgr l'évêque et à MM. les membres du clergé et des différentes communautés religieuses du diocèse, ainsi qu'à tous ceux qui ont offert des sympathies et des prières pour la chère Soeur Héroux.

Mandement du cardinal Rouleau

Le mandement, signé par tous les archevêques et évêques de Québec, a pour but d'enrayer le divorce.

AUX LEGISLATEURS

Québec. — Dans toutes les églises du diocèse de Québec, on a lu un mandement de S. Em. le cardinal Rouleau, mandement signé par tous les archevêques et évêques de Québec, au sujet du divorce.

Le mandement a une extrême importance, et le cardinal Rouleau déclare que ses collègues dans l'épiscopat et lui-même attirent l'attention des législateurs sur un mal qui progresse constamment. De 51 qu'il était en 1900, dit la lettre pastorale, le nombre des divorces est passé, en 1928, à 785. L'accroissement est dû à ce que le conseil privé a reconnu aux provinces de l'Ouest le droit de juridiction en cette matière et à ce que le parlement fédéral accorde avec une facilité de plus en plus grande les demandes de divorce.

De plus, depuis quelques années, des efforts constants sont faits pour introduire le divorce dans les législatures qui reconnaissent encore le lien indissoluble du mariage.

"L'heure est grave pour le mariage chrétien, dit la lettre pastorale, qui, après un exposé des maux qui peuvent en résulter, pose ses conclusions. "Le Parlement, dit le mandement, ne peut établir de cour régulière de divorce, sans modifier la loi qui déclare le mariage indissoluble. Ce serait, au point de vue social et religieux, le plus grave attentat que nous verrions ou à subir de sa part. Il n'y a pas à considérer ce que peut penser une province ou une autre. Une question de cette importance est infiniment supérieure aux caprices trop souvent intéressés des opinions humaines. Ce sont donc à la fois les principes catholiques et le souci vigilant du foyer qui s'opposent au vote d'une loi de divorce. Pour être fidèles aux principes et maintenir les serments, nos législateurs se doivent de rétablir l'indissolubilité du mariage dans toute l'étendue du Canada ou, tout au moins, de la maintenir dans les deux seules provinces qui la reconnaissent encore: Québec et Ontario.

La lettre se termine par la recommandation aux députés catholiques de voter selon leur conscience et le rappel de la loi de l'Eglise qui défend à tout catholique de faire des instances en divorce auprès du parlement ou d'un tribunal quelconque.

Nouvelles

Trois nouveaux évêques

Cité vaticane. — Mgr James-Charles McGuigan, vicaire général du diocèse d'Edmonton, Alberta, a été nommé archevêque de Régina, Saskatchewan. Il succède à feu Mgr Mathieu.

Mgr Dennis O'Connor, vicaire général de London, Ont., a été nommé évêque de Peterborough.

Mgr Gerald Murray, C. SS. R., de Toronto, a été nommé évêque de Victoria, île de Vancouver. Il succède à Mgr O'Donnell, maintenant archevêque de Halifax.

Le R. P. P. Bourassa, O.M.I., provincial

Le R. P. Philémon Bourassa, O. M. I., supérieur et curé de Notre-Dame de Hull, vient d'être nommé par l'administration générale de sa Congrégation, provincial des Oblats de langue française de l'est du Canada. Il succède au R. P. [illegible] Villeneuve, O. M. I., arrivé au terme d'office qu'il a rempli pendant neuf ans.

Le R. P. Ferron succède au R. P. Turcotte, à Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe. — Le R. P. Pierre Granger, du couvent dominicain de cette ville, a annoncé des changements importants dans le personnel de la cure de Notre-Dame du Rosaire, que desservent les Dominicains. Le R. P. Nicolas Ferron, vicaire, est nommé curé de la paroisse, en remplacement du R. P. R.-A. Turcotte, O. P., qui sera assigné prochainement à Montréal au couvent de Notre-Dame de Grâce. Le R. P. André Renaud est nommé vicaire, en remplacement du Père Ferron.

Le R. P. Beys, O.M.I.

Le R. P. Beys, O. M. I., qui a été supérieur provincial de sa congrégation durant neuf ans dans le Manitoba et durant trois ans en Alberta-Saskatchewan, vient d'être appelé à Rome par S. G. Mgr Dontenwill, supérieur général des Oblats de Marie Immaculée.

Après avoir terminé son provincialat, le R. P. Beys souhaitait après un humble poste parmi les Indiens chez lesquels il avait fait ses premières armes. Mais ses qualités administratives ne pouvaient pas le laisser dans l'ombre. De plus hautes fonctions lui sont destinées.

Mort du R. P. Gavary

On annonce la mort, à Nice, France du R. P. Gavary, O. M. I. Ce religieux était bien connu au Canada, où il avait passé plusieurs années.

Rome ordonne la lutte contre l'immodestie

Cité Vaticane. — La Sacrée Congrégation du Concile a donné des instructions à tous les évêques catholiques du monde au sujet de la campagne contre l'immodestie du vêtement féminin. Ces instructions qui comprennent douze articles, enjoignent non seulement aux évêques mais aux curés, pères et mères, directeurs d'écoles et instituts, religieuses enseignantes de ne pas oublier le grave devoir qui leur incombe d'instruire la jeunesse féminine à ce sujet.

Les instructions portent que les femmes insuffisamment vêtues ne pourront être admises à la Sainte Table, ni remplir les fonctions de marraine aux cérémonies du baptême et de la confirmation. Au besoin on les renverra de l'église.

Membres du clergé et religieuses enseignantes devront profiter des principales fêtes de l'Eglise, entre autres celle de l'Immaculée Conception pour donner une instruction spéciale sur ce sujet. Les conseils diocésains se feront un devoir d'étudier au moins une fois par année les meilleurs moyens de combattre les modes immodestes. Ordre est donné aux évêques d'inclure dans les rapports qu'ils font tous les trois ans à la Congrégation du Concile, un chapitre spécial ayant trait à leur campagne contre l'immodestie du vêtement.

Les prix d'action intellectuelle sont décernés

Montréal. — L'A. C. J. C. a tenu, mercredi, sa soirée d'action intellectuelle qui a remporté un succès habituel. Les lauréats, au nombre de neuf, ont été proclamés. Ce sont:

Mme Michelle de Vanbert, prix de littérature, $100, offert par M. l'abbé Henri Bernard, pour son ouvrage intitulé "Le Talisman du Pharaon."

M. Jean Bruchési, avocat, professeur d'histoire à l'Université de Montréal, $100, pour son ouvrage intitulé "Jours éteints." Le prix est offert par les Clercs de Saint-Viateur.

M. Alfred des Rochers, prix de poésie, $100, offert par les Religieuses de Sainte-Croix, pour son ouvrage intitulé "A l'ombre d'Orford."

MM. Jean-Marie Gauvreau et Harry Bernard, ex-aequo, pour le prix de critique littéraire et critique d'art, $100, offert par M. l'abbé Philippe Perrier, curé de Saint-Enfant-Jésus du Mile-End, pour les ouvrages intitulés "Nos intérieurs de demain", par M. Gauvreau, et "Essais critiques", par M. Bernard.

M. Hermas Bastien, prix de philosophie et de droit, $100, offert par la Banque Provinciale du Canada, pour l'ouvrage intitulé "Itinéraires philosophiques."

M. Adrien Grallon, prix d'économie politique, $100, offert par la Banque Canadienne Nationale, pour l'ouvrage intitulé "La prévision des crises économiques."

MM. Paul Gagnon et Lionel Devault, prix pour travaux scientifiques et techniques, offert par la Banque de Montréal, pour deux ouvrages scientifiques.

La parole du Saint-Père

Ce que Nous voudrions avant tout, c'est que vous rappeliez à chacun le devoir de pratiquer la sainteté spéciale à son état, car ils ne sont que trop nombreux, ceux qui ne songent jamais à la vie éternelle ou négligent complètement le salut de leur âme.

Les uns, en effet, absorbés dans le tourbillon des affaires, n'ont d'autre souci que d'amasser des richesses, tandis que leur âme souffre misérablement de la faim. Les autres, littéralement livrés aux passions, s'enlisent, dans leur attachement à la terre, au point d'ignorer et d'abolir en eux le goût des biens qui dépassent les sens. D'autres, enfin, qui se consacrent à la direction des affaires publiques, n'ont de sollicitude que pour le bien de l'Etat et oublient leurs propres intérêts.

C'est pourquoi, Vénérables Frères, à l'exemple de François de Sales, vous ferez comprendre aux fidèles que la sainteté n'est pas un privilège accordé à quelques-uns et refusé aux autres, mais la commune destinée et la commune obligation de tous, que la conquête de la vertu, bien qu'elle exige des efforts — efforts compensés par la joie du coeur et par des consolations de toute nature — est à la portée de toutes les âmes, moyennant l'aide de la grâce, que Dieu ne refuse à personne.

Proposez d'une façon toute particulière à l'imitation des fidèles la douceur de saint François; il voulut, en effet, que cette vertu, qui reproduit et reflète si bien la bénignité de Jésus et qui attire si puissamment les coeurs, se répande largement dans la Société pour que s'apaisent les conflits, l'aide publique et privée. N'est-ce pas cette vertu qui pourrait apprêter l'aimable exténuation de la divine charité — qui assure à la famille et à la Société le plus de tranquillité et de concorde? Quant à l'apostolat, suivant l'expression reçue des prêtres et des laïques, quand il s'accompagne de la douceur chrétienne, n'acquiert-il pas aussi un considérable surcroît d'influence pour l'amélioration de la Société?

Encyclique Rerum omnium,
26 janvier 1923.

La politique de M. Anderson

Où apparait son esprit sectaire— L'attaque du Regina Daily Star contre S. G. Mgr Prud'homme: un document de caractère presque fantastique—"Relent de haute trahison"—Et le corps d'aviation de la Cité vaticane—Dans le même sac.

M. Anderson, avec que le [illegible] valent clairement [illegible] ses récentes déclarations, [illegible] projet de loi qui [illegible] bureau de l'école "publique" — on sait que l'école "publique", école de la majorité "locale", peut être et est de fait parfois, en Saskatchewan, une école fréquentée en totalité ou en quasi-totalité par des catholiques — [illegible]

C'est, en substance [illegible] la législation [illegible] présentée à l'Assemblée législative comme chef de l'Opposition, et qui [illegible] la Chambre, l'appui électoral [illegible] dans la province.

[illegible]

* * *

[illegible]

Nos lecteurs n'ont pas oublié [illegible] Mgr Prud'homme [illegible] Regina Daily Star [illegible]

[illegible] respect, [illegible] catholique, [illegible] le Regina Daily Star, [illegible] du cabinet Anderson? [illegible] du 28 janvier:

"Aucun document public [illegible] toute l'histoire de l'Ouest canadien n'est aussi significatif [illegible] que la lettre pastorale de l'évêque [illegible] catholiques de la Saskatchewan pour amener la chute du gouvernement de la Saskatchewan. [illegible]

[illegible] l'État papal, qui exerce maintenant le pouvoir temporel et qui est classé parmi les pouvoirs étrangers de l'Europe, avec sa propre armée, son service postal, son corps d'aviation et son système mondial de télégraphie sans fil. Dans ces circonstances, devant allégeance à un État européen étranger, son action en déclarant la guerre au gouvernement civil de la Saskatchewan a un relent de haute trahison. *(Under these circumstances, owing allegiance to a foreign European state, his action in declaring war on the government civil of the Saskatchewan savors of high treason.)*"

On s'étonne presque que ceci ne soit pas suivi d'une demande de mise en accusation formelle contre Mgr Prud'homme. D'abord, [illegible] les petits enfants qui, [illegible] Ciel de leur épargner les malheurs que leur peut receler la politique de M. Anderson. Le Regina Daily Star se contente de nous prédire à ce propos de vigoureux débats à l'Assemblée législative de la Saskatchewan et aux Communes d'Ottawa, et [illegible] S. E. le Délégué apostolique de [illegible] Mgr l'Évêque de Prince-Albert et Saskatoon.

Voilà ce que l'on peut écrire en blanc et en noir dans un grand journal quotidien. Cela donne quelque idée de ce que l'on a pu et de ce que l'on peut colporter encore dans les conversations et la cabale privée.

Nous n'ajouterons pour le moment qu'un mot à ce texte, qui se passe presque de commentaire: il faut bien noter que c'est proprement en sa qualité d'évêque catholique, d'évêque "papiste", que S. G. Mgr Prud'homme a l'honneur présentement d'être pris à partie par le Regina Daily Star. Sa lettre était d'ordre purement religieux; c'est à titre spécifiquement religieux qu'il est inculpé de desseins indignes et perverses et presque taxé de haute trahison.

De ce point de vue, tous les catholiques, quelle que soit leur langue, sont, qu'on nous pardonne l'expression, jetés dans le même sac. Ils ont l'honneur, parce que catholiques, de soulever les mêmes colères et les mêmes rancœurs. Ils [illegible]

Omer HÉROUX.

Droits des parents

Cité Vaticane.—L'Osservatore Romano a publié la note suivante:

"Depuis quelque temps, se mène dans la presse une vive campagne [illegible] catholiques soutiennent les droits de l'Église et de la famille dans l'éducation des enfants, une partie de la presse [illegible]

[illegible] de l'État, non pas au nom de la collectivité ou de la race, mais exclusivement au nom des parents et au nom de Dieu; le principe de la liberté du père de famille a toujours été la base du programme catholique."

Trois millions de chômeurs aux États-Unis

New-York. — M. W. Green, président de la Fédération américaine du Travail, a annoncé qu'il y a aux États-Unis trois millions de personnes sans travail, [illegible]

[illegible]

Protestations . . .

(Suite de la première page)

[illegible]

The French Canadian School Trustees' Association,
Raymond DENIS, Pres.
[illegible] DENIS, Secretary.

The Christian School Trustees' Association
[illegible], Pres.
Alfred [illegible], Sec.

SASKATOON

Nous reproduisons ci-dessous copie d'une résolution présentée contre les amendements à l'Acte scolaire, adoptée à l'unanimité par les paroissiens de la paroisse française de Saskatoon, réunis en assemblée, le 23 février 1930. M. Chassard a été élu président et M. Arsenault, secrétaire.

COPIE DE RÉSOLUTION

[illegible]

(Signé):
J.-M. ARSENAULT, sec.
Jules CHASSARD, prés.

COLONIE ST-JOSEPH

RÉSOLUTIONS — Suite

Voici maintenant la résolution passée par l'Association allemande de la colonie Saint-Joseph, à sa réunion annuelle, le 12 février:

Resolved that the St. Joseph's District of the V.D.C.K. received with reverence and satisfaction the Pastoral Letter of His Lordship Bishop Prud'homme re the proposed school laws to drive the Catholic Sisters out of the public schools. [illegible] His Lordship Bishop Prud'homme. [illegible] Mr. Anderson and to the leader of the opposition Mr. Gardiner.

La St-Jean-Baptiste de Québec

Extrait des minutes de l'assemblée générale de la section Saint-Malo de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, tenue le lundi 3 février 1930:

"Il est résolu à l'unanimité que toute la population canadienne-française de la ville de Québec et plus particulièrement les officiers et les membres de la section Saint-Malo, ont appris avec chagrin les événements politiques qui ont trait à la question des écoles. [illegible]

Les officiers et les membres de la section de Saint-Malo de Québec prient respectueusement S. G. Mgr Prud'homme, évêque de Prince-Albert, ainsi que M. Raymond Denis, président de l'Association catholique des Franco-Canadiens de la Saskatchewan, de croire que [illegible] survivance de la religion et de la race dans l'Ouest canadien."

HULL

Le club libéral conservateur de Hull proteste contre les agissements de M. Anderson

[illegible]

POUR BECKLES WILSON

[illegible]

POUR ANDERSON

[illegible]

POUR COTTON

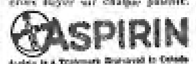
L'avocat de M. Charles H. Cotton, dans l'incident du ministre Desbarats, fut relevé par [illegible] qui proposa la résolution suivante:

"Le Club Libéral-Conservateur de Hull proteste énergiquement contre l'infâme insulte faite à la race canadienne-française du Canada par un nommé Chs.-H. Cotton, [illegible]

Comme les autres résolutions, celle-ci fut adoptée par acclamation.



C'EST FOLIE que de souffrir longtemps de névralgie ou de maux de tête, quand les pastilles Aspirin apportent un soulagement si prompt et si certain. [illegible] Bayer sur chaque pastille.



PRÉ-SAINTE-MARIE, Sask.

— Le 17 février dernier, avait lieu le mariage de M. Louis-Joseph Le Maillot, de Saint-Brieux, à Mlle Aurore-Clara Fournier, de Pré-Ste-Marie. [illegible]

— Le 16 février, [illegible]

Perte sèche

—Quels frais dites-vous? [illegible]
—Ne m'en parlez pas! [illegible] de 100 piastres.
—Comment?
—J'ai voulu emprunter 100 piastres et je ne les ai trouvées nulle part.









DR. N. ALPHONSE SIROIS

TRIBUNE LIBRE

Sous cette rubrique, nous ne publions que les lettres qui nous parviennent pourvues d'une véritable signature et de l'adresse du correspondant. Nous laissons à nos correspondants la responsabilité de leurs écrits.

"Parisian French" et "Canadian French"

Au rédacteur du Star-Phoenix,
Saskatoon

Monsieur le Rédacteur,

Dans votre numéro du 28 janvier, sous la rubrique Bilingual paper, vous faites mention d'un débat dans lequel MM. R.-P. Kerstaneau et W.-J. Watson défendirent la partie négative et la décision des juges fut en leur faveur.

Les orateurs sont libres de formuler leurs opinions, mais il est regrettable que M. Watson se soit appuyé, à son tour, sur de faux témoignages pour prouver son point.

Je ne veux point argumenter avec lui, lorsqu'il dit que le curriculum scolaire est trop chargé, parce que, selon moi, il a parfaitement raison, mais je m'objecte à son assertion: "Allons-nous enseigner le "Parisian French" ou le "Canadian French" car il y a une grande différence entre les deux, tellement qu'un Français ne pourrait pas comprendre le français comme il se parle en notre pays."

Voilà l'assertion que j'appelle un faux témoignage, et je défie qui que ce soit, compétent en la matière, de m'apporter une seule preuve à l'appui.

Je suis un Français de France et j'ai reçu mon éducation dans une université française; donc je devrais connaître la différence entre ce que M. Watson appelle "Parisian French" et "Canadian French", si différence il y a.

Je n'affirmerai pas que les Canadiens français sans éducation parlent un français académique, pas plus que ne le parlent les paysans français point éduqués. Il est beaucoup plus facile de comprendre le français ordinaire des Canadiens français d'ici, que d'entendre le patois en usage dans plusieurs parties de la France.

Quant aux gens éduqués, je sais qu'ils parlent et écrivent la même langue que nous parlons et écrivons en France. Vos ministres, MM. Dandurand et Lapointe qui, à diverses reprises, représentèrent le Canada à Genève, s'exprimèrent comme Briand et Poincaré.

Votre journal français, *Le Patriote de l'Ouest*, est rédigé dans un excellent français; vous ne pourriez pas en trouver de meilleur en France. Le français enseigné dans les écoles — j'entends là où le français est enseigné par des instituteurs canadiens-français, — est exactement le même que l'on enseigne dans les écoles de France. [illegible] Je [illegible] d'apprendre aussi bien l'anglais.

Ce que M. Watson appelle "Parisian French" n'existe pas en Canada, sauf peut-être dans quelques "High Schools" où le français est enseigné par des instituteurs qui ne le connaissent et ne le parlent pas.

Cette bizarre légende du "Canadian French" devrait disparaître entièrement, puisqu'elle n'a aucune raison d'être.

Si quelques-uns étaient réellement que la connaissance de deux langues entrave le progrès de ce pays, qu'ils le disent donc, au lieu de chercher des excuses qui insultent aux Canadiens français.

UN FRANÇAIS.

Vonda, Sask.

"....Et l'on nous traite d'étrangers!..."

Montmartre, Sask.,
le 20 février 1930

Monsieur le Rédacteur,

On a pu constater, tout récemment, que quelques grandes compagnies retranchaient leurs annonces du *Patriote*, donnant pour raison qu'ils n'annonçaient plus dans les "foreign papers."

Et c'est à nous, le plus vieil élément de la race canadienne, qu'on adresse cet épithète! Nous sommes devenus des étrangers depuis que le gouvernement a changé de directeurs!

Supposons, pour l'instant, que nous soyons des étrangers, mais... on manque aux principes les plus élémentaires, de l'hospitalité et de savoir-vivre, en nous le rappelant! En outre, si ces compagnies tiennent à notre clientèle, — ce dont je ne doute pas, — ils prennent là un moyen infaillible de se l'aliéner.

Mais tel n'est pas le cas: nous ne sommes pas étrangers chez nous, et comme preuve le gouvernement fédéral publiait, l'an dernier, la classification des degrés de race du Canadien. Or, d'après cet ordre, est Canadien, en premier lieu, et dans toute l'acceptation du terme, qui l'est d'origine, de naissance, et dont les ancêtres sont au Canada depuis trois siècles."

Or Québec fut fondé en 1608 par les Français qui s'y établirent alors. De là à 1930, il y a 322 ans, soit un peu plus de trois siècles. Seuls donc les Français qui se sont établis au Canada vers ces temps-là et dont les descendants y sont encore, ont droit au premier titre de Canadien. Tel est, en grande partie, notre cas. Maintenant, prenons le cas de ceux pour qui nous sommes étrangers. Les Anglais se sont définitivement établis au Canada lors de la cession de notre pays, en 1763. De là à 1930 il y a 167 ans, soit un peu plus qu'un siècle et demi. Et ce sont ceux-là à qui nous sommes supérieurs par l'ancienneté de race qui nous reprochent au mépris de toute tolérance, d'être des étrangers par rapport à eux! C'est révoltant!

Qui a découvert, qui a fondé, colonisé, établi, défriché le Canada? Qui l'a préparé au grand rôle qu'il était appelé à jouer parmi les nations, sinon ces "étrangers" qui ont, il me semble, acquis droit à l'éternelle reconnaissance de tout cœur loyal envers notre sol. Notre beau Canada serait aujourd'hui la proie d'une race voisine et étrangère, si ces mêmes "étrangers" n'avaient pas, par leur conduite si loyale, conservé à l'Angleterre et défendu le Canada contre ces Américains qui nous offraient l'indépendance et la liberté, au prix de notre seul consentement. Nos ancêtres ont préféré la loyauté à l'indépendance. Et comme reconnaissance de ce geste, on nous jette à la face que nous ne sommes que des étrangers, c'est-à-dire des indésirables, puisqu'on nous le dit!

Non! montrons que le vieux sang français, qui coule dans nos veines, est bien celui de nos ancêtres, et qu'il est toujours loyal à Dieu et à la patrie, même lorsqu'on nous attaque dans nos droits les plus sacrés.

A. COTE.

Un soi-disant instituteur catholique irlandais approuve les amendements à l'Acte scolaire

Qu'Appelle, Sask.,
20 février 1930.

Monsieur le Rédacteur,

Je vous envoie ci-inclus une lettre que j'ai découpée du *Star* de Régina.

(Nous donnons quelques extraits de cet écrit que le Regina Daily Star attribue à une plume irlandaise catholique:)

Editor,
Regina Daily Star:
Sir:

The proposed amendments to the School Act meet with the unqualified approval of all the Irish Catholic teachers of my acquaintance.

Re Catholic Nuns teaching in public schools: Catholic Nuns are out of place teaching in a public school where there are non-Catholic pupils. Let some school district employ a non-Catholic teacher in a religious garb (for instance, a member of the Salvation Army), where the Catholic pupils are in the minority. Would the Catholics kick? I'll say they would, and those that would denounce it most are the same narrow minded clique that would force Catholic Nun teachers on non-Catholic pupils.

All my sisters were teachers before becoming Nuns, but they are teaching where they belong — in Convents, where all pupils are Catholic.

Now about teaching foreign languages:

Speaking from experience, I say that the teaching of a foreign language in the school interferes to a great extent with the learning of English.

TEACHER (Irish Catholic)

Il semble étrange qu'un instituteur, dont les sœurs sont religieuses, écrive des choses pareilles dans le *Star*. Pourquoi l'on n'a-t-il pas signé, s'il a du courage?

Actuellement se tient dans notre ville de Prince-Albert la Convention des Commissaires d'écoles de la province. Jusqu'à présent, les délégués ont discuté plusieurs questions; quelques-unes d'entre elles ne manquent point d'importance. [illegible] le français comme une langue étrangère — a *foreign language*. Et en même temps, ils voudraient le bien de tout le Canada. Ils devraient que l'histoire du Canada soit plus connue.

[illegible] Il faudrait connaître par le commencement et [illegible] de la découverte du Canada par les Canadiens français qui, les premiers, y ont planté la croix, fait régner la liberté et aidé les faibles à supporter le fardeau des revers et des souffrances communes de braves soldats de la civilisation chrétienne!

On refuse à plaine pression et en toute occurrence l'antienne du *British fair play*. Est-ce du *fair play* que d'empêcher les Canadiens français de parler leur langue même en dehors de l'école?

Je connais quelques Canadiens français, à Qu'Appelle, ils lisent et parlent l'anglais et sont de bons citoyens. Que faut-il de plus?

Je suppose qu'un petit Canadien français, quittant la maison paternelle, laisse échapper ici et là quelques bribes de français dans la chaleur du jeu, sur le terrain de l'école: l'instituteur devra-t-il le punir ou exiger une amende des parents, parce que le soi-disant *fair play* consiste à le demander? Est-il quelque chose de plus cher au monde que la langue apprise sur les genoux de sa mère? que ce soit l'anglais, le français, l'allemand, ou le polonais, etc.

Vivons en paix dans notre cher pays. Obéissons aux lois, et donnons à chacun ses droits. Depuis six mois, il y a eu querelle et désaccord. Le jour viendra bientôt où les nuages se dissiperont, pour faire place à la lumière. Alors on rendra justice aux Canadiens français selon l'esprit du *British fair play*.

Laissons Québec en paix, en raison de ce qu'elle a fait pour la minorité. Si seulement, en Saskatchewan, on voulait faire la sourde oreille aux cris de paix des fanatiques et étudier la façon dont notre province-sœur a solutionné les problèmes qui nous sont communs, les discussions se termineraient sûrement par le [illegible] de nos jeunesses d'une paix durable.

Charles REILLY.

HEMORROIDES

Douleur cesse subitement

"Hémorroïdes pendant des mois. Rien ne soulageait. Alors "Zam-Buk" arrêta démangeaison et douleur en une minute. Hémorroïdes [illegible]". R. C. Arles. Seulement [illegible]. Plus d'hémorroïdes. Pas d'opération. Chez tous pharmaciens.

Une lettre au "Leader de Régina" relevant les attaques du Regina Daily Star contre Mgr Prud'homme

LETTRE CAUSTIQUE

Le rédacteur du *Star* semble atteint d'une très sérieuse manie, la francophobie. Cette manie est plus qu'une maladie. Ça n'est pas dangereux, ça ne tue pas, mais ça rend malade et c'est contagieux. Ça affecte surtout la vue, car ceux qui en sont atteints voient du "Frenchman" partout, et le Pape dans tous les coins.

Le gouvernement "village" et costume des sœurs, il s'efforce d'être désagréable aux catholiques, etc.; et le *Star* est surpris de voir un évêque défendre ses ouailles.

"Comment! cet évêque a l'audace de défendre son troupeau, quand celui-ci est attaqué! Mais depuis quand?"

Halte-là! Moi, le *Star*, j'ai le droit d'attaquer les catholiques, tous les jours, car je suis l'"Etoile" qui éclaire le monde, mais les catholiques n'ont certainement pas le droit de répondre à mes attaques.

Et quel langage choisi, délicat, que celui du *Star*: "High treason", "serviteur d'un souverain étranger", "coupable de sédition", etc., etc.

Le lecteur doit se représenter un évêque vêtu de l'armure et armé de pied en cap, comme un chevalier d'antan, brandissant un grand sabre et criant aux catholiques: aux armes! aux armes!

Et tout cela, parce que Mgr Prud'homme a demandé des prières, non pas pour amener la chute du gouvernement Anderson, comme le *Star* malin le voudrait le faire croire à ses lecteurs, mais pour demander à la divine Providence d'éviter aux catholiques les malheurs qui les menacent.

Le *Star* a donc bien confiance dans la puissance des prières des catholiques, tout à coup, pour s'en effaroucher à ce point. Nous ne le pensions point si croyant. Et lui, l'adversaire irréductible de la domination romaine, en ce pays, il en est rendu presque à demander les bénédictions du Pape, au tout au moins à solliciter à genoux l'intervention du délégué apostolique, pour arrêter le bras de la Providence prêt à exaucer les prières des catholiques et à renverser l'administration conservatrice. Quelle foi! Décidément le *Star* évolue. [illegible] prière pour Anderson et son collègue Bryant!

Il est vrai qu'il affirme que les catholiques sont divisés. En preuve? C'est un catholique qui l'a rapporté. Le premier, la lettre de Mgr Prud'homme. C'est possible. Il y a des moutons noirs dans les meilleures familles. Mais que le *Star* se console. Les catholiques savent que les évêques sont les chefs, les pasteurs de la doctrine, et que, lorsqu'ils parlent sur des questions qui intéressent directement l'Église, et celle-ci est en cause, puisque c'est elle qui est attaquée, les catholiques savent que leur devoir est de s'unir autour de leur chef. Le *Star* en aura peut-être la preuve avant bien longtemps.

La lutte présente est déplorable à tous les points de vue. Mais le *Star* et M. Anderson en sont responsables; celui-là peut-être encore plus que celui-ci. Les catholiques, eux, ne font que se défendre. Que les attaques cessent, et la paix renaîtra.

X.

Coopération canadienne-française

Dans son discours-programme pour l'année 1930-31, M. Charles Duquette, le nouveau président de la Chambre de commerce de Montréal rappelait aux Canadiens français qu'ils ne doivent pas pratiquer la politique de l'isolement, mais qu'ils doivent s'unir entre eux, s'ils veulent réussir.

Pour comprendre la pensée du président de la Chambre de Commerce de Montréal, il ne faut pas s'imaginer que M. Duquette conseille aux Canadiens français de faire un bloc à part au Canada. Le Canadien français, par ses attaches profondes au sol où ses ancêtres vivent depuis une dizaine de générations, est de tous ceux qui travaillent à la prospérité du pays, le plus canadien. Au cours de notre histoire, les preuves ne manquent pas de son désir de coopération avec les autres races qui habitent le Canada.

Mais, il y a, remarque le président de la Chambre de Commerce de Montréal, un fait regrettable: c'est que les Canadiens français ne peuvent et ne doivent compter à peu près que sur eux-mêmes, pour la prospérité de leur commerce et la consolidation de leurs droits.

Voilà la raison de cet appel à la coopération canadienne-française sur le terrain économique comme sur les autres. Personne ne peut [illegible]

Une augmentation de presque 50 pour cent dans les affaires de la Sun Life Assurance

Il n'y a guère que quatre ans, pour la première fois dans l'histoire de l'assurance sur la vie au Canada, une compagnie canadienne accusait un billion de dollars d'assurances en vigueur. L'événement fut tenu à conséquence par la compagnie en question: *Sun Life Assurance Company of Canada*, et provoqua des commentaires, de véritables de la part des hommes publics, journalistes et financiers, et créa en même temps une excellente impression parmi le public. Ce fut considéré comme un accomplissement insigne pour une compagnie qui n'avait guère que cinquante ans d'existence.

Le président [illegible] exprima, à cette occasion, sa ferme confiance que cette impulsion assurerait la Compagnie à de plus grandes merveilles dans l'intervalle de dix ans. Mais, il resta [illegible] que le président [illegible] la personnification de la confiance et de l'optimisme, alla jusqu'à prédire que le second billion serait dépassé en moins de quatre ans. Tel est cependant le fait. Le rapport annuel de la Compagnie SUN LIFE, qui est maintenant publié, approche de deux billions et demi. Une idée de ces chiffres nous est donnée par le fait qu'ils excèdent la dette totale du Dominion d'un montant de plus de $300,000,000.

Le total par [illegible] de l'année [illegible] [illegible]

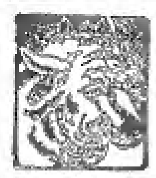
[illegible]

Les revenus de la SUN LIFE sont de $172,857,000. Ce qui fait $45,[illegible] de plus que les revenus des douanes canadiennes. L'actif de la [illegible]

[illegible]

Compagnie est de $568,000,000. La somme de [illegible] a été payée aux assurés durant l'année. La somme de [illegible] a été payée depuis les débuts de la Compagnie. C'est [illegible] de plus que les assurés n'ont payé en primes.

DE PLUS, [illegible] il est facile de conclure en quelle haute situation financière se trouve la SUN LIFE ASSURANCE COMPANY, LTD. [illegible]



-- PAGE AGRICOLE -



Cinquième rapport annuel de la coopérative du blé de Saskatchewan

(suite)

RAPPORT DE L'AGENCE CENTRALE DE VENTE

La table ci-dessous résume les activités de l'Agence centrale de vente, d'après l'exposé du rapport de l'année finissant le 31 juillet 1929.

Il est clair que cette dernière année du Cartel a été extraordinaire par la production mondiale de blé: le Canada et les Etats-Unis ont eu une très faible récolte, celle de l'Argentine a été un record, et celle de l'Australie au-dessous de la moyenne. [illegible] récolte canadienne [illegible] pays du Cartel.

Récolte mondiale de blé, la Russie et la Chine exclues: 1924-25, [illegible] boisseaux, 1925-26, [illegible], 1926-27, [illegible], 1927-28, [illegible], 1928-29, [illegible].

Récolte de blé canadienne: 1924-25, [illegible], 1925-26, [illegible], 1926-27, [illegible], 1927-28, [illegible], 1928-29, [illegible].

Prix moyen du Cartel, No 1 Nord, Fort-William: 1924-25, [illegible], 1925-26, $1.45, 1926-27, $1.42, 1927-28, $1.42 1-4, 1928-29, $1.18 1-2 base à flot.

Les conditions qui existaient l'an passé ont rendu plus claire que jamais la nécessité d'une organisation qui gouverne en tout temps la vente des marchandises. S'il n'y avait pas eu de Cartel ou d'agence semblable, durant l'année qui vient de s'écouler, le marché aurait été complètement démoralisé, ce qui eût été désastreux pour le commerce canadien en général.

LIVRAISONS DE BLE, 1928-29

En 1928-29 il a passé par l'Agence centrale de vente 233,102,[illegible] boisseaux ... 83,141,326 en provenance du Cartel de blé de l'Alberta, 138,121,177, du Cartel de la Saskatchewan, [illegible], du Cartel du Manitoba et [illegible] d'achats locaux. Malgré les efforts du Cartel pour que l'on garde le grain emmagasiné dans la ferme, il a été livré avec une rapidité intense, ce qui ajoute au bas prix des choses intérieures, a mis le marché dans une situation très difficile. Les livraisons totales dans la division de l'Inspection ouest, pour l'année se terminant le 31 juillet, se sont montées à 173,711,028 boisseaux, dont 211,[illegible] représentant [illegible] pour cent de la récolte totale, sont été livrés au Cartel.

VENTES DE BLE

Considérant les conditions mondiales exceptionnellement mauvaises, les ventes ont été remarquablement régulières durant la période du marché. Si l'on a gardé du blé de la saison précédente, c'est que, pour le vendre, il eut fallu baisser les prix du marché mondial à un très bas niveau. Les chiffres suivants, qui indiquent les ventes de chaque mois de l'année de la récolte, donnent une contradiction décisive aux rumeurs que la politique du Cartel était de retenir les marchandises.

1928	Boisseaux vendus
Septembre	29,325,000
Octobre	24,002,000
Novembre	22,448,000
Décembre	22,488,000
1929	
Janvier	18,201,000
Février	13,682,000
Mars	13,516,000
Avril	13,154,000
Mai	4,340,000
Juin	29,103,000
Juillet	13,260,000
Août	3,753,000
Reporté, 31 août	68,338,383

Durant la saison écoulée, 186,[illegible] boisseaux ont été expédiés par l'Agence centrale de vente à 80 différents ports, dans 19 différents pays. Le nombre de boisseaux expédiés à chaque contrée est comme suit:

Grande-Bretagne	34,664,051
Chine	4,682,000
Irlande	1,600,000
Allemagne	7,882,047
Hollande	10,344,124
Japon	11,096,000
Belgique	10,683,062
Italie	8,772,292
Suède	3,000
Afrique	267,044
Espagne	1,181,658
Grèce	1,387,822
Norvège	1,382,400
Suisse	1,136,000
Norvège	1,393,233
Danemark	1,437,702
France	900,000
Gibraltar	312,089
Indes	358,000
	188,110,008

GRAINS SECONDAIRES — Coarse Grains — DU CARTEL 1928-29

Les Cartels de grains secondaires — Coarse Grain Pools — se sont développés d'une façon étonnante pendant l'année que nous terminons, et promettent de rendre aux producteurs de ces grains les mêmes services merveilleux qu'a rendus le Cartel de blé. Durant la saison, il a passé par leurs mains 33,000,057 boisseaux: 11,108,879 d'avoine, 19,722,164 d'orge; 1,498,842 de lin; 3,011,381 de seigle. Des livraisons totales des divers grains secondaires, le Cartel a obtenu le pourcentage suivant: avoine, 32.7 pour cent; orge, 96.8 pour cent; lin, 37.2 pour cent; seigle, 33.2 pour cent. A cause de la grande quantité de fourrage, résultant des récoltes mondiales abondantes, les prix ont été bas pendant la saison. Nos ventes se sont presque toutes faites dans le pays, une petite exportation seulement d'orge a été faite. Durant l'année, un Cartel de grains secondaires a été organisé en Alberta, et fera des affaires dans le courant de la présente saison. L'intention est de développer nos moyens de commerce, de façon à augmenter nos ventes de grains secondaires et bien administrer nos affaires qui profitent de l'exportation.

(A suivre)

RECETTES

CERVELLES DE VEAU RAVIGOTE

Faire pocher dans un bon court bouillon cuit d'avance une ou deux cervelles — un pour trois personnes, les laisser refroidir, puis préparer une bonne sauce ravigote, qui se fait comme une vinaigrette, mais de préférence liée d'un jaune d'oeuf pour que, sans avoir la consistance d'une mayonnaise, elle ne soit pas aussi liquide qu'une simple vinaigrette. Y ajouter câpres, persil, cerfeuil, estragon, échalottes et oignons, le tout haché finement. Couper les cervelles en escalopes épaisses, les dresser sur un plat rond froid et les arroser de la sauce une vingtaine de minutes avant de servir.

BIENSEANCES

Q. — Quelle peut être la durée d'une visite ordinaire?

R. — Quinze minutes.

Q. — Doit-on se lever quand une personne entre dans un salon où l'on se trouve en visite?

R. — Quand une dame entre dans un salon et que la maîtresse de maison se lève pour la recevoir, tous les hommes qui se trouvent dans cette pièce doivent se lever également.

Animaux de race

Avantages et désavantages

On se demandera aujourd'hui si tout le monde devrait adopter le système de croisement des races? Ne ferions-nous pas un pas en arrière au lieu de progresser? En ce qui concerne l'industrie porcine, nous ne pourrions certainement pas nous attendre à tenir tête à la concurrence sur les marchés du monde, parce qu'il serait très difficile de standardiser les produits et lorsqu'un produit ne peut être standardisé ou mis sur une base d'égalité, on ne peut pas compter en tirer le même revenu net.

Quelques expériences ont été conduites au cours de l'année dernière à la station expérimentale fédérale de Rosthern, Saskatchewan, pour connaître l'augmentation de poids relative faite par les porcs de race pure et les porcs croisés jusqu'à l'âge de six mois — 176 jours. On s'est servi de porcs de race pure Yorkshire et de croisés Yorkshire-Tamworth et Yorkshire-Berkshire. Toutes les truies dans cette expérience ont été servies par le verrat Yorkshire King W.R.P. 242. Toutes étaient typiques des races Yorkshire, Tamworth et Berkshire. Toutes étaient à peu près dans le même état et ont été saillies à peu près à la même date. Pour tous les tests secondaires, elles ont toutes été gardées dans des conditions identiques et ont reçu le même mélange de grain. Le même mélange de grain leur a été donné après la mise-bas jusqu'à ce que leurs petits fussent sevrés. Les porcs ont tous été sevrés à l'âge de deux mois — 56 jours. Après le sevrage tous ces porcs ont été gardés dans des conditions identiques et les mêmes moulées leur ont été données jusqu'à l'âge de six mois.

Quand les cinq portées de porcs Yorkshire de race sont arrivées à l'âge de six mois, elles pesaient en moyenne 185.7 livres, tandis que les cinq portées de porcs croisés — quatre de Yorkshire-Tamworth et une Yorkshire-Berkshire — pesaient en moyenne 173.77 livres à six mois. Les porcs purs Yorkshire ont fait une augmentation moyenne de 11.93 livres par comparaison aux porcs croisés. Le nombre moyen de porcs Yorkshire de race dans les portées à l'âge de six mois était de huit; il était de 7 dans les porcs croisés.

Les portées de race pure Yorkshire révélaient plus d'uniformité dans le poids et dans le type, plus de qualité [illegible] pour ceux des sujets d'une des porcs sélects à bacon, tandis que les portées croisées révélaient une grande variation de poids; par exemple, dans une portée, l'animal le plus lourd, à l'âge de six mois, pesait 212 livres, tandis que le plus léger pesait 130 livres et les autres sujets de la portée pesaient entre 160 et 170 livres chacun. Les porcs Yorkshire-Berkshire étaient d'un poids assez uniforme à l'âge de six mois; ils pesaient en moyenne 171 chacun, mais on pouvait les classer [illegible] sur pied, on n'a pas trouvé un seul porc select dans la portée, tandis que tout près de dix pour cent des porcs Yorkshire-Tamworth étaient des sujets "selects".

Les porcs Yorkshire de race pure révélaient moins de variation de poids dans les portées et un poids moyen élevé à l'âge de six mois. Une portée de race pure pesait en moyenne 179.5 livres par tête et une autre 172.8 livres, ce qui démontre qu'il y a des espèces dans une race que l'on pourrait sélectionner pour faire de l'élevage constructif et pour arriver à de meilleurs résultats que par le croisement.

Une des grandes difficultés que rencontre l'éleveur qui élève des porcs croisés, est qu'il lui faut se choisir continuellement de nouvelles bêtes de souche pour les croisements, à moins qu'il ne fasse saillir ses truies croisées, mais c'est là un système instable et qui finit par produire une espèce de porcs peu avantageux, pour lesquels il n'existe que peu de demande, si bien que l'éleveur finit par perdre courage et cesse d'élever des porcs.

A. H. D. COLBERT
Station expérimentale fédérale,
Rosthern, Saskatchewan.

PROPOS AGRICOLES

Stérilisation chimique des ustensiles de laiterie

(Notes des fermes expérimentales)

Des expériences récemment conduites par le Service de la bactériologie à la ferme expérimentale centrale ont fait voir que les solutions d'hypochlorites sont très utiles pour la destruction des bactéries que l'on rencontre généralement dans les bidons de lait et dans les autres ustensiles. La solution d'hypochlorite que l'on prépare facilement en délayant la solution concentrée dans de l'eau froide, permet de remplacer l'ancienne méthode d'ébouillantage, qui ne donnait pas toujours de bons résultats, parce qu'il faut une grande quantité d'eau bouillante pour détruire les bactéries présentes.

Le rinçage à l'hypochlorite est beaucoup plus rapide, meilleur marché, plus commode et plus efficace; mais il y a certaines conditions à observer. La première, c'est que ce rinçage ne peut être employé que sur des ustensiles qui ont été parfaitement lavés, parce que les traces de résidu laitier ou de saleté lui enlèvent rapidement sa puissance germicide. Il faut que la solution soit d'une force suffisante et qu'elle reste en contact avec toute la surface à l'intérieur des ustensiles pendant une longueur de temps suffisante. Avec une solution au titre habituel, il faut au moins 15 secondes de contact, mais les bactéries seront encore plus complètement détruites si le contact est prolongé. Enfin, il faut avoir soin d'empêcher la corrosion des ustensiles de laiterie, car la plupart des hypochlorites attaquent le métal lorsqu'ils restent en contact avec lui pendant une longue période. On peut éviter cet accident en relâchant le rinçage des ustensiles stérilisés jusqu'à ce que l'on soit prêt à faire la traite, ou en retournant les ustensiles sur une claie d'égouttement, pour que toutes les traces d'humidité qui restent puissent s'évaporer aussi rapidement que possible.

A. C. K. JOHNS,
Ferme expérimentale centrale,
Ottawa, Ontario.

Marché des grains de semence

Saskatoon, Sask. — Dans la Saskatchewan, le marché des grains de semence est encombré et pratiquement dépourvu d'animation. Le Pool, le gouvernement provincial et les commerçants ont des stocks assez importants pour satisfaire aux besoins locaux. De faibles envois ont été faits en Argentine et dans [illegible] portations de grains de semence les Etats du nord-ouest américain. Plusieurs espèces de semence sont plus ou moins délaissées. Les principaux achats concernent le blé Marquis, les avoines Banner et Victory et l'orge O.A.C. No 21, de première et deuxième génération, le seigle Prolifique et la graine de lin Common. Les prix cotés par les commerçants pour les grains de semence enregistrés et les grains commerciaux de semence sont à peu près les mêmes que ceux mentionnés dans notre rapport des mois de novembre et décembre, à l'exception du blé de semence No 1 dont les prix varient entre $1.25 à $1.90 le minot au lieu de $1.35 [illegible]. Les pois No 1 sont cotés à $4.20 le minot et les tournesols [illegible] varient entre $10.75 à $12.75 le cent livres. Les cotes à l'entrepôt sont les suivantes: blé Marquis, première génération, enregistré No 1, $4.20 le minot, enregistré No 2, $4.25; deuxième génération, enregistré No 1, $2.85, enregistré No 2, $2.30; troisième génération, enregistré No 1, [illegible], enregistré No 2, $1.90. Blé Reward, première génération, enregistré No 1, $3.00, enregistré No 2, $2.45; deuxième génération, enregistré No 1, $2.25, enregistré No 2, $2.10; avoine Banner, première génération, enregistré No 1, $2.25, enregistré No 2, [illegible]; [illegible] génération, No 1, [illegible], enregistré No 2, $1.30; [illegible] génération, [illegible], enregistré No 2, [illegible]; deuxième génération, [illegible], enregistré No 2, $1.75; orge Hanchen, première génération, enregistré No 1, $3.10, enregistré No 2, [illegible]; troisième génération, enregistré No 1, $1.75; enregistré No 2, $1.65; graine de lin, première génération, enregistré No 1, [illegible], deuxième génération, enregistré No 1, $1.00; blé Garnet, [illegible] No 2, $2.00; blé Mindum, No 1, [illegible]; Reward No 1, $2.25; Ceres No 1, $2.00; les prix demandés pour les grains de semence non enregistrés sont: orge No 1, $1.00, No 2, $1.10; avoine No 1, $1.00, No 2, $1.00; blé de semence No 1, $1.35, graine de lin No 1, $3.20, No 2, $3.20. Le gouvernement provincial de la Saskatchewan offre l'avoine de semence non enregistrée mais [illegible] No 1, à 80c le minot.

VARIÉTÉS A SEMER

Des recommandations unanimes, quant aux variétés de grain à semer de préférence, ont de nouveau été faites cette année par toutes les Institutions Expérimentales de la Saskatchewan, et tout fermier de cette province ferait bien de suivre en autant que possible les avis de ce comité.

LE MARQUIS est encore considéré le meilleur variété de blé pour cette province, là où l'on peut le cultiver avec succès, soit au nord soit au sud. Là où la rouille est quelquefois sérieuse, on peut employer, soit le REWARD ou le GARNET dans le nord de la province, soit le [illegible] ou le CERES dans le coin sud-est.

BANNER et VICTORY sont deux variétés d'avoine que l'on recommande pour toute la province. L'orge TREBI est considéré comme le meilleur pour fourrage en Saskatchewan, et le HANNCHEN comme le meilleur orge pour maltage dans la moitié ouest de la province.

Envoyez-nous vos Certificats de Producteurs

Il y a encore plusieurs Certificats de Producteurs qui n'ont pas été expédiés au Bureau Chef. Les membres de la Coopérative qui détiennent ces certificats sont priés de nous les envoyer aussitôt que possible, afin que nous puissions en continuer le classement.

Saskatchewan Co-operative Wheat Producers Limited
BUREAU CHEF : REGINA, SASK.



Permis de Camion Auto

Les taxes pour permis de camions automobiles ont été modifiées comme suit:

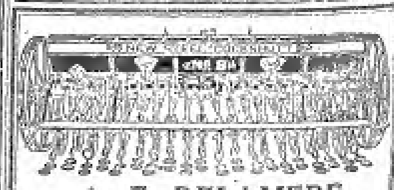
"Si durant l'année 1930, un camion n'est utilisé que dans les limites incorporées d'une bourgade ou ville, ou seulement pour travaux de la ferme du propriétaire, la taxe sera réduite à ce que payait, en 1929, un camion de la même dimension."

La taxe prescrite devra toujours être payée en entier au moment où le permis est accordé.

Pour obtenir remboursement équivalent de la réduction-requête doit être faite après le 31 décembre 1930; le (ou avant le) 28 février 1931.

Cette requête doit être accompagnée d'une déclaration légale établissant que le dit camion n'a été utilisé que dans les limites d'un bourg ou ville, ou seulement pour travaux de ferme du propriétaire.

Hon. J. A. Merkley, Secrétaire Provincial. ... J. W. McLeod, Secrétaire Député Provincial.



Les Centres Franco-Canadiens

SERVICE SPECIAL DU "PATRIOTE DE L'OUEST"

FIR MOUNTAIN, Sask

—M. Albert Hankel et Mlle Irène Chartier viennent d'être embauchés au magasin de M. Bourassa. Nos leur souhaitons bon succès.

—M. Joseph Chartier est revenu de son voyage chez sa fille, Mme M. Petras, de Montmartre.

BONNE MADONE, Sask.

—Il nous fait peine d'annoncer la mort de Mme Vve U. Hevey, survenue à la demeure de son fils, Eugène, à l'âge de 81 ans. Mme Hevey est morte comme elle a vécu, en paix avec son Dieu et son prochain. La défunte garda le lit à peine deux jours. Son service a été chanté en l'église de Bonne-Madone, mardi le 11 de ce mois, au milieu d'un grand nombre de parents et d'amis. La famille remercie tous ceux qui leur ont manifesté quelque sympathie soit en assistant aux funérailles ou en offrant fleurs et bouquets spirituels.

—Le cercle des jeunes gens de Bonne-Madone a élu ses officiers pour l'année 1930. Voici le résultat de l'élection:

Jules Tremblay, président; Léo Bouffe, vice-président; Léo Simonel, secrétaire-trésorier; Ovide Lavoie et Victor Gagnon, conseillers.

Tous les mois, un des membres du cercle donne une conférence. La prochaine sera donnée par le président. Le sujet traité sera "Jacques Cartier."

COURVAL, Sask.

—Voici le comité du cercle local de l'A. C. F. C., pour 1930: Président, Fra Tremblay, père; secrétaire, M. le curé; membres du comité: Joseph Patoine, Paul Croteau, Arthur Tremblay, Ph.-A. Pépin.

—Voici une liste des cotisations reçues et payées, au montant de $12.00, dont voici le détail:

Wilfred Tremblay, $1.25; Clovis, fils de Wilfred Tremblay, $1.25; Paul Croteau, $1.25; François Tremblay, père, $1.25; François Tremblay, fils, $1.25; J.-H. Tremblay, $1.25; Arthur Tremblay $1.25; Ph.-A. Pépin, $1.25; Charles Patoine, père, $1.25; Adjutor Tremblay, $1.25; Alfred Dozois, $1.25; Fulgence Blanchette, $1.25.

—M. Ph.-A. Pépin a remplacé, comme nouveau marguillier, M. Jos. Patoine, dont le terme est expiré.

Baptêmes.

—Joseph Arguin, une fille, Marie Hélène Rita.

—Saint-Hilaire, Alfred: un garçon, Paul.

—Dozois, Alfred: un garçon, Paul Maurice.

—Jones, Wilfrid: une fille, Marie [illegible] Dolorès.

—Laurent Blanchette: un garçon, Joseph Noël Adrien.

Bonne et heureuse nouvelle.

—La compagnie du C. P. R. construira, cette année, la ligne du chemin de fer de Johnstone-Lake à Archive et Moose-Jaw. Quelle bonne aubaine, pour les fermiers résidant à proximité de Courval, Johnstone-Lake, etc, etc. Moose-Jaw n'étant qu'à 45 milles de Courval, ce sera une affaire de deux à trois heures pour s'y rendre, dès que le chemin de fer sera terminé.

Nos passe-temps.

—Les parties de cartes au profit des oeuvres paroissiales se font régulièrement. Nous sommes toujours surpris des bons résultats. Les paroissiens de Courval sont toujours bien intéressés et dévoués quand il s'agit de maintenir leur église, qu'ils ont bâtie au prix de grands sacrifices, sans un seul sou de dette. Ce petit groupe de catholiques est à la hauteur de sa position et bonne entente religieuse règne.

—Voici le comité d'organisation des soirées paroissiales:

MM. Alf. Dozois, président; Paul Croteau, vice-président; Jos.-H. Tremblay; Henri Arguin; Alf. St-Hilaire; Joseph Marcil.

—Voici le nom des danseurs de jeux pour les cinq soirées consécutives: 1ère: Fra Tremblay, fils et Fulgence Blanchette; 2ème: Jos.-H. Tremblay et Laurent Blanchette; 3ème: Paul Croteau et Wilfred Tremblay; 4ème: Jos. Marcil et M. le curé; 5ème: Alfred Dozois et George Blanchette.

PRUD'HOMME, Sask.

—Depuis une semaine (après les si grands froids!) on dirait que c'est le printemps. Nos collines se noircissent. Nos chemins défoncent. Partout, l'eau pénètre la terre dont la sécheresse de l'été dernier a empêché le gel. On se hâte d'emplir dans les glacières les belles provisions de glace qui se métamorphosent en chaudrelles.

—Jeudi, le 6 février, le comité paroissial de l'A. C. F. C. s'est réuni au presbytère pour préparer l'élection de 1930, qui a eu lieu dimanche, le 9, à l'issue de la messe.

—Vendredi, le 21, ces dames de l'Union paroissiale ont eu aussi leur réunion, en vue d'une assemblée générale. Elles ont encore décidé de grandes choses. Nous impossible de pénétrer leurs secrets!

—Dimanche, le 23, à l'issue de la messe, tous les paroissiens ont décidé d'envoyer à Regina une énergique protestation contre le vote de l'amendement antichrétien à la loi scolaire.

—Dimanche après-midi, belle réunion des enfants de Marie. Le correspondant voudrait bien dire ce qui qui s'y est dit. Mais il n'est pas Enfant de Marie!

—Il y en a tout un que le correspondant s'y quelle. Nous avons pendant M. Lalande, que le bureau chef de la Banque Canadienne Nationale a envoyé ici pour un mois. M. Lalande est encore un ami, même s'il a décidé, il y a deux ans, de ne plus être un paroissien.

—A l'occasion de l'anniversaire plus que nonagénaire du "père Pourcet", à Peterson, Mlles Alice Normand, Berthe Bernard et M. Joseph Poilièvre sont allés leur passer quelques jours.

—La grippe s'attaque à tous, grands et petits. Plusieurs ont de la peine à s'en remettre. Notre vénérable curé, par exemple. Voilà deux semaines qu'il se lève un peu pour visiter le [illegible] ou le [illegible]. Il y a encore Mme Gauthier, M. Anne Masson, etc. Saluée grippe, qui rappelle la peste du Boulonnais La Fontaine! Et, surcroît de douleur, chez les petits, le [illegible] "antiscorbut!" Il prend bien, mais enlaidit les joues!

—A l'hôpital Saint-Paul de Saskatoon, M. Irénée Masson a [illegible] subi l'opération, à la grande satisfaction, un peu étonnée, des chirurgiens. La Petite Thérèse n'est-elle pas pour beaucoup? C'est la petite de notre malade qui a promis de faire visite auprès de S. S. Mgr Prud'homme pour l'obtention d'une belle relique dans un magnifique reliquaire.

—A l'hôpital Saint-Michel, de Cudworth, Mme Ernest Pouchard souffre toujours, sans amour, se [illegible]. Les paroissiens continuent de prier pour elle. M. Jules Morin, son frère, est venu du Manitoba pour la voir.

Baptêmes.

—Le 26 janvier, Joseph-Armand Delisle, fils de Clément Delisle et de Marie-Augustine Dubois. Parrain et marraine: M. et Mme Joseph Lalande, par procuration.

—Le 9 février, Joseph Amédée Louis Pouchard, fils d'Arthur Pouchard et d'Angèle Lévêque. Parrain et marraine: M. et Mme Amédée Pouchard, oncle et tante.

Décès.

—Mlle Anna Petrack, belle-fille de M. S. Dureil, de la paroisse hongroise, s'est éteinte doucement, vendredi soir, le 21, après une longue maladie de poitrine. L'enterrement a eu lieu dimanche après-midi, dans le lot de la famille Dureil, au cimetière paroissial.

WILLOW-BUNCH, Sask.

—Jeudi dernier, les contribuables du village étaient appelés à donner leur vote en faveur d'un octroi de $500 pour le soutien de l'hôpital Pasteur. La majorité s'est prononcée favorable à cet octroi, qui sera mis entre les mains d'un comité spécial, lequel, avec l'assistance de la municipalité rurale, pourvoira à l'administration de cet hôpital. Le vote a donné le résultat suivant: 52 pour et 28 contre. Nous nous attendons à ce que la Municipalité rurale propose un référendum analogue vers la [illegible].

Baptême.

—Jeudi, le 20 février, a été baptisée Irène Viola, fille de M. et Mme Charles Marschall, de Big-Muddy.

Décès.

—Le 10 février, est décédée Mme Skinner, âgée de 62 ans, mère de MM. Charles et Russell Skinner de Willow-Bunch. Le service eut lieu à l'église-mère de Willow-Bunch, mercredi dernier, et la sépulture au cimetière Heath. Nos sympathies à la famille éprouvée.

LISIEUX, Sask.

Belle soirée.

—Le 10 février, le club Dollard clôturait, à la salle paroissiale, la série de cartes organisée par les jeunes gens. Ce fut un gros succès. Assistance très nombreuse. Pendant la partie de cartes, Mme W.-J. Essard et M. Granerud nous firent entendre de la belle musique.

Voici le programme musical qui avait été préparé par M. O. Granerud:

Piano, Mlle M.-V. Côté, institutrice; chanson, Mme O.-W. Chrétien; Accordéon sélection, M. Granerud; chanson, Mlle Claire Fortier; duo de piano, Mme L. Isabelle et Mlle H. Préfontaine; chanson française, M. H. Brisebois; piano, Mme W.-J. Essard; chanson, M. McNamara; chanson, Mme O.-W. Chrétien; lecture, MM. O.-W. Chrétien et Mme J. Warren; chanson, M. Essard et Mlle Ethel Granerud; chanson, M. Ph. Fortier; chanson, M. Marcel Latourneau; chanson, M. Emile Lemontagne.

Quelques mots de remerciements pour toutes les personnes qui ont contribué au succès de cette veillée ont été adressés par MM. Th. Préfontaine, O. Granerud et M. le curé.

Tous firent honneur au goûter, servi par les jeunes gens et l'on procéda ensuite à la distribution des prix de la série:

Messieurs. — 1er prix, une lanterne, M. Omer Préfontaine; 2ème prix, boîte de cristal Thérèse; M. Henri Brisebois: 3ème prix, un chapelet, M. O. Granerud; 4ème prix, boîte de surprise, M. Maurice Chatier.

Dames. — 1er prix, service à thé, Mme Louis Mongeau; 2ème prix, une casserole, Mme W. Audette; 3ème prix, boîte de surprise, Mme O.-W. Chrétien; 4ème prix, ciseaux, Mme J. Warren.

Le prix d'entrée a été gagné par Mlle Georgiana Préfontaine, et celui du programme musical a été alloué à M. O.-W. Chrétien.

Le club des jeunes gens a droit d'être fier du grand succès remporté par leur série de parties de cartes et mérite les plus chaleureuses félicitations.

Décès.

—Le 18 courant, M. et Mme Georges Sabourin avaient la douleur de perdre leur jeune bébé. L'inhumation eut lieu le 20, au cimetière de Lisieux. Nos sympathies à la famille éprouvée.

REYNAUD, Sask.

Le 16 février a eu lieu une séance récréative dans le soubassement de l'église de Bonne-Madone, sous les auspices du cercle des jeunes gens de cette paroisse. L'auditoire fut assez nombreux. Il faut féliciter M. l'abbé Dessaux, qui a eu l'idée de grouper la jeunesse, et qui lui donne ainsi le moyen de se cultiver. Nos félicitations vont ensuite à M. John Tremblay, qui est un directeur actif et dévoué. Cette jeunesse a été longtemps sans prêtre et donc sans organisation et sans union. On est heureux de voir que le premier pas a été fait avec succès.

La nuit de la représentation, 52 débuts par une comédie. *La cuisine aux navets*, jouée par les jeunes filles, sut continuer le jeu simple et vrai de Mlle Frances Gagnon. Un bon dialogue eut un succès des plus sincères, grâce à M. Marius Hevey, dans son rôle de nègre. Il ne faut pas oublier M. Jacques Simoneau, qui sut attirer tout la [illegible], et, dans la comédie suivante, *[illegible]*, le jeune homme timide. Si les jeux de physionomie sont amusants, l'air rageur de M. Thibaud jouant le nerveux, était très drôle. Le tout était entrecoupé de chants sérieux ou comiques. Nos félicitations vont à tous les interprètes, que nous ne connaissons pas.

Une vente de cravates suivit, qui rapporta un joli succès.

Ecole catholique et impôts publics

Les catholiques ont le droit d'exiger des écoles. Vouloir élever des enfants catholiques dans ces écoles, là, c'est vouloir supprimer leur catholicité. Jamais nous ne pourrons accepter cela. Il faut des écoles catholiques pour les catholiques. Il faut l'égalité des salaires devant les parents pédiâtes.

Les impôts payés par tout le monde doivent être utilisés au profit de tout le monde. Et je ne sais pas comment vous pourriez trouver équitable de donner une part aux pères de famille sans religion et de ne pas en donner une, et la même proportionnellement, aux pères de famille catholiques.

(Paroles du cardinal Mercier, à [illegible], le 15 janvier 1920.)

Géographie.

L'institutrice: "Denis, dites-nous ce qu'il y a de plus remarquable en Italie".

Denis, après avoir longuement réfléchi:

—"Les Macaronis", Mademoiselle.

FEUILLETON DU "PATRIOTE"

NOS AMIS LES CANADIENS

Par Jean Topri

— 24 —

—Chounak levait la sourde oreille.

—C'est si léger, affirmait-il, de poids pour les enfants.

Ils arrivèrent en vue de deux cabanes sises au bord du chemin et se faisant face.

—Deux histoires intéressantes! se hâta d'annoncer Mme Hanser.

—Ah! faites les histoires, Chounak en il.

—L'un d'eux d'abord, Louis Bonna, celui de droite, s'est marié il y a longtemps à Varda dans la Hongrie, votre patrie. Pauvre homme! il n'a vécu que quinze jours avec sa femme. Dieu sait comment et pourquoi, mais ils ont eu une violente querelle, et la petite n'a pas hésité: elle est allée tout droit à son coffre, a recélé sa robe de mariage, le voile, la couronne et tout, et se tournant vers son conjoint: "Ainsi je suis venue, ainsi je m'en vais!" salue-t-elle, et elle claque la porte. Monsieur courut pour la retenir, mais déjà une foule de monde regardait cette jeune mariée qui d'un pas alerte et décidé regagnait la demeure de sa mère. L'homme, fou de honte, toujours son light, il lendemain matin vendit tous ses biens à un Juif, afin de pouvoir partir immédiatement pour les Etats-Unis, d'où il est venu avec nous au Canada.

—Il n'a jamais écrit à sa dame?

—Non; ni elle à lui. Il dit pourtant qu'il a une belle grande fille dont ses parents lui ont envoyé le portrait tout récemment. N'est-ce pas malheureux, les choses-là?

—Terrible, terrible! énonça Chounak Jean. Et l'autre?

—L'autre, c'est le grand Nicolas.

—Oh! je le connais. Un peu simple, n'est-ce pas?

—Oui, il ne veut pas se marier, lui.

—Non? Pourquoi?

—C'est drôle; il dit qu'il ne veut pas s'astreindre à devoir aimer éternellement une seule et même femme!

—Ah! le coquin! Il faudra que je lui parle. Si c'est possible, je viendrai loger chez lui ce soir; ainsi je serai plus près de chez vous pour retourner demain.

—Si vous le voulez, arrêtez-vous, M. Chounak. Vous êtes assez loin, et je ne crois vous forte pour porter la farine jusqu'à la maison: nous ne sommes plus qu'à deux petits milles de notre ferme.

—Et que dirait Hanser? Non, non, Mme Hanser! Je veux voir votre mari et vos enfants.

Ils se hâtèrent. Les deux petits milles furent tôt parcourus. Au coin d'un bois, la fermière indiquant une croix de chêne qui émergeait de la neige, s'était signée, et s'agenouillait en soupirant. Chounak Jean devina une autre misère profonde.

—C'est là que repose ma petite fille, lui confia la fermière. Elle avait deux ans et demi. Elle est morte du croup. Vous me demandiez tantôt si je n'avais jamais songé à quitter le homestead: comment aurais-je pu le faire? Cela me serait, de laisser mon enfant toute seule ici au coin du bois. Ah! M. Chounak, des enfants, c'est plus que nous-mêmes! Pour une mère, c'est tout, tout.

Chounak plus ne dit pas mot. Il baissant la tête. Les paroles de cette femme frappaient à son coeur comme les clameurs de son enfance et toujours luisaient contre lui.

Les petits Hanser, qui guettaient depuis toujours, accoururent au-devant de leur mère, plus ou moins vite, selon la longueur de leur jambes. Ils se jetèrent dans ses bras avec ravissement et aperçurent à cet homme étrange qui, ils le voyaient, leur rendait service. Mais, lorsque, pour présenter le bienfaiteur au chef de la famille, le nom de Chounak Jean fut prononcé, les enfants s'immobilisèrent et leur visage se crispa.

—Maman, interrogea l'un d'eux, est-ce l'homme qui ...

La mère appliqua aussitôt la main sur la bouche de l'enfant.

—Taisez! dit-elle sévèrement. Laissez parler les grands!

Chounak Jean avait compris. Aussi, au long et au large, sans le connaître, les petits enfants le craignaient, comme ils craignaient le diable, les bandits et les bêtes féroces!... Il s'assit cependant près du malade et l'entretenant le mieux qu'il put. Après avoir avalé quelques patates assaisonnées d'oignons, il alla fendre du bois, car le bûcher était complètement vide, puis, tout mille et mille fois de la mère et du père, salué gracieusement par les petits qui déjà s'apprivoisaient, il part gaillardement le long chemin du retour.

Le grand Nicolas accueillit son hôte avec joie. Il était très fier de cette visite, lui qui n'en recevait jamais.

Bien que célibataire, le bonhomme n'était pas seul chez lui, pas plus la nuit que le jour. Il avait creusé sa cabane dans une butte de sable, et il hébergeait tout son ménage avec lui dans la place unique, sous le même toit. Dès l'entrée, on rencontrait d'abord une table de bois brut, puis une caisse qui servait de siège, et le gros poêle tout rouillé; plus loin, tout de suite, on voyait des vaches, une vache, deux boeufs, et des chats dont les yeux luisaient; au bout, des poules levaient le cou et la crête et caquetaient pour souhaiter la bienvenue à Chounak Jean.

L'air était lourd, l'odeur plutôt spéciale. Néanmoins, le visiteur dormit sur ses deux oreilles jusqu'à l'aube, c'est-à-dire jusqu'à ce que le coq tout là-bas lui crie bonjour. Avant de s'éloigner, il profita des derniers moments pour agiter la question matrimoniale devant le célibataire obstiné.

Nicolas, lui dit-il, cordialement, vous êtes bien ici. Vous avez des bestiaux, des poules, des chats, il ne vous manque qu'une femme.

"Une femme!" s'écria le vieux garçon. Pour quoi faire, s'il vous plaît? Pas si bête, mon ami! On se marie, on prend une femme, il faut qu'on l'aime, elle, elle seule, tant qu'on est et même après, même si elle vous bat! Non, non, Chounak! Je suis en paix, j'y reste! Pas si bête, mon ami!"

La famille amusa Chounak immensément. Il partit, pourvu déjà du bonheur de revoir Hanser et Boroska. Son premier passage parmi les hommes après sa grande retraite lui avait fait du bien au lieu que son acte de charité en avait fait aux autres. Le temps pouvait marcher, il se mettait maintenant de taille à lutter de vitesse avec le vent.

CHAPITRE XXXII

LA VIE S'ALLONGE

Pâques ramena le beau temps dans le nature, l'espérance dans les coeurs et la Robe-Noire à Notre-Dame de Grâces, et, c'est étrange comme les pauvres hommes sont faits! Au premier sourire de soleil printanier, le souvenir des misères passées s'envolait si vite et si loin dans l'âme simple des habitants des fermes, qu'il leur semblait maintenant être sortis d'un long et mauvais rêve.

La Robe-Noire apportait une grande et délicieuse surprise à ses paroissiens de la Qu'Appelle. Il vint accompagné d'un jeune frère oblat, et l'on voyait dans sa voiture une grosse valise dont il prenait le plus grand soin. Cette valise renfermait un petit harmonium portatif qui allait chanter pour réjouir la Reine et les fidèles dans la chapelle de la Vallée et dans toutes les chapelles des Rivières et de la Prairie.

Ce fut tout simplement merveilleux. Le frère oblat chanta comme un ange du paradis, l'orgue vibra de ses sons mélodieux et purs, les femmes de Pâques vous jaillissaient des coeurs éplorés qui palpitaient soudain, et firent les oreilles et touchèrent les âmes. Alleluia! Alleluia! Alleluia!

Tout seul le Christ a jamais si [illegible]. Comme ces fils de la glèbe allaient jusqu'au merveilleux de bon coeur! Avec quelle tendre confiance ils levaient leurs yeux vers le ciel, d'où de la [illegible] descendait abondamment de succès, le bonheur et la paix! Quelle n'était pas leur joie d'aborder la saison nouvelle, la laborieuse saison des semailles, que suivrait bientôt la glorieuse saison des abondantes moissons!

Le soir de leur arrivée, le samedi saint, la Robe-Noire et son compagnon logeaient chez les Poupelle, et, naturellement, toutes les nouvelles furent contées. Une des premières questions du prêtre fut:

Et notre Chounak, comment va-t-il?

Très bien, Père.

Il n'a pas fait pas fait de trop fois la prisonnier?

Non, non. Il n'est pas sorti de tout l'hiver.

Les filles se hâtèrent de narrer l'affaire de Boris et le voyage du Hongrois, le t... de farine sur son dos.

Le missionnaire était émerveillé.

—"Caritas operit ... peccatorum"; prononça-t-il; et le contraire est tout aussi vrai: "Universis peccata operit" ce qui veut dire, le mal leur pardonne, s'il change, devenait très bon. Il faudra que j'aille voir mon Chounak! Tenez, demain, au lieu de vous dîner ici, après la sainte messe, je me rendrai chez lui.

Le fait en vain que les hommes se recueillent et prolongèrent, la Robe-Noire avait un gros défaut: il était plus entêté que le plus entêté des mulets. Une fois qu'il avait dit oui, c'était oui et oui tout court.

Vous pensez si Chounak Jean fut fier et heureux ce jour-là! Et Hanser donc! Elle en pleurait presque de joie.

—J'avais prié, s'écriait-elle, que jamais plus le Père ne descendrait chez nous.

—Pourquoi? répliqua la Robe-Noire d'un ton de reproche. Sans le meilleur qu'un autre, moi? Chounak, peut-être, que l'on sans plus le sac de farine quatorze milles sur mon dos, tout préférant que je suis!

—Ah! vous savez déjà cela? questionna Chounak Jean étonné.

Le missionnaire lui fit raconter l'aventure tout au long. Lui ne connaissait pas les Hanser, c'était le jeune Père Hennike qui les avait visités. Mais il se promit aussitôt de pousser une pointe de ce côté et de faire ainsi la connaissance des deux drôles célibataires Faladiné et l'autre.

Maintenant, Père, supplia Chounak, vous n'allez plus rester tellement longtemps sans venir nous revoir, n'est-ce pas? Il est si triste de vivre ainsi sans prêtre, sans église, sans dimanche, presque toute la sainte année du bon Dieu!

Vous vous êtes ennuyés, est aussi, Mme Chounak?

Ah! si vous saviez comme le temps a semblé long!

Si vous saviez comme nous nous voulions! ajouta Chounak.

Ne vous plaignez pas! répartit la Robe-Noire. Il y en a qui ont souffert plus que vous.

Oh! je sais, Père, que vous avez du souffrir bien plus que nous, vous, que vivez au milieu des sauvages.

Il ne s'agit pas de moi, M. Chounak. Je parle des colons qui habitent la Prairie nue, cette plaine sans limites ou pas un arbre ne pousse. Vous êtes bien ici, mes amis, les collines et la forêt vous mettent à l'abri des vents glacés, et vous avez du bois à volonté pour vous chauffer. Ailleurs, des pauvres gens ont dû démolir et brûler les planches de leurs maisons afin de ne pas mourir de froid; plusieurs se sont perdus aux prises des tempêtes des chemins aussi et des Ukrainiens ont péri par centaines.

Pauvres bêtes! pauvres gens! s'écria Mme Chounak en joignant les mains.

Et moi, pendant tout l'hiver, que je pensais tant! Et lorsque tout au monde n'était plus autant que moi.

Voyons, qu'avez-vous fait vendredi?

Un bonne d'été perdu son manteau. Il neige et des aiguilles au haut cycle à la première fenêtre de ma vendeuse.

Le missionnaire sourit.

Les Isabelle ont à conter l'affaire: la dinde. Mais toutes ses misères sont passées. Préventivement, mais nous devons dire vous le bel été du Nord-Ouest, l'été comme il n'en existe nulle part ailleurs, et, ainsi que vous le souhaitez, j'aurai le plaisir de votre visite dans le mois de l'Assomption et à la Toussaint, s'il plaît à Dieu.

Seulement deux fois de tout l'été! fit Boroska navrée.

Hélas! c'est tout ce que je puis faire.

Hélas! hélas! Il ne plut à Dieu autrement. Pas un seul du mois de mai, la Robe-Noire avait dressé sa tente au milieu de la Prairie. Nos pauvres colons, possédant tranquillement aux alentours. Voici le matin, une saison brûlante, la campagne d'une plage rôtie jusqu'au soir, la débâcle, la [illegible] demoiselle, en rapport les [illegible] et les [illegible], le [illegible] membres, l'ainé [illegible] avaient été [illegible] et bien qu'il eût pas refuge aussitôt vers la voiture, il fut perdu, hors ce qu'on vit.

Pour [illegible] d'émotions, ses pauvres, le matin, furent informés. Ils avaient été légèrement et étaient [illegible] dans un petit vallon, à plusieurs milles du campement.

(A suivre)

Plus de Maux d'Estomac

[illegible]

Prince-Albert et le nord de la Saskatchewan sont à la veille de grands développements.

Jamais il n'y a eu de si splendides occasions de placements pour faire de l'argent comme aujourd'hui.

Venez me voir à ce sujet. Vous ne serez obligés en aucune manière.

Téléphonez, écrivez ou télégraphiez

F. F. CONNOLLY
Locateur
HOTEL AVENUE

NEW YORK PLYMOUTH **LIGNE** HAVRE PARIS
FRANCAISE

POUR SE RENDRE EN EUROPE AVEC TOUT LE CONFORT ET LE LUXE VOULUS

New-York - Plymouth - Havre

Paris	21 mars	11 avril	
Ile de France	7 mars	28 mars	12 avril

New-York - Havre

De Grasse	5 mars	23 avril	22 mai
Rochambeau	19 mars	7 mai	5 juil.

New-York Vigo Bordeaux

Lafayette	16 avril	17 mai	21 juin
De la Bourdonnais	24 avril	30 mai	29 juil.

$145.

Croisière en Méditerranée

France	15 mars	11 avril



J. E. LACROIX
Entrepreneur en électricité
Estimés donnés avec plaisir
TELEPHONE 2304
23 8ième rue Est. PRINCE-ALBERT, Sask.

DEEP RIVER FISH CO.
Marchands de poissons frais—frigorifiés: toutes espèces.
BIG RIVER, SASK.

	la livre
Truite	.11
Jumbos	.9
Poisson Blanc (spécial)	.7
Poisson Blanc (nettoyé)	.6
Tullibees	.5
Brochet (décapité, nettoyé)	.4½
Esturgeon Mullet	.4½

Paiement avec commande
Deep River Fish Co.
BIG RIVER - - - Saskatchewan

Réduit les Entorses

[illegible]

ABSORBINE

Prince-Albert

Convention des Commissaires d'écoles

La convention annuelle des commissaires d'écoles de la province a réuni, à Prince-Albert, plus de mille délégués.

Les sessions ont été très suivies. Plusieurs orateurs se sont succédés à la tribune. On a parlé de livres, de programmes scolaires, de modifications en matière d'éducation, de culture physique et d'hygiène.

Plusieurs résolutions ont été adoptées.

On a adopté à l'unanimité ou presque, la résolution demandant qu'il n'y ait point d'enseignement religieux dans les écoles durant les heures de classe.

Il nous fait plaisir d'annoncer à nos lecteurs le mariage béni, en la cathédrale de Saint-Boniface au Manitoba, de M. Lucien Lafontaine, avantageusement connu en cette ville, avec Mlle Gabrielle ..., l'une de nos excellentes familles canadiennes de Saint-... Québec. Aux nouveaux époux, nous offrons nos sincères vœux de bonheur.

Nous sommes heureux d'apprendre que la Great Western Furniture Co. Ltd. ouvrira son premier magasin en ville. On y établira un assortiment des plus complets et des plus modernes.

La convention diocésaine de la Ligue des Femmes Catholiques aura lieu les 11 et 12 mars prochains à l'Académie du Sacré-Cœur de Prince-Albert.

Il y aura des questions très importantes traitées. Diverses conférences religieuses et longues prendront la parole. Nous prions tous nos ...

SASKATOON, Sask.

Les demoiselles ont organisé une charmante soirée, pour la St-Valentin. En voici le programme musical:

Solo de violon, *Melody in F*, Fred Olivier, accompagnateur, L. Olivier;

Chanson, *Le Printemps dans les montagnes*, Mlles de Laporte;

Solo de violon, *Sérénade*, Mlle Flora Ducasse, accompagnatrice, Mlle Joséphine Ducasse;

Chanson, *Alice Tore*, Mlle Irène Wagner, accompagnatrice, L. Olivier;

Chanson, *Les Gars de ...*, M. Marcel Lavallée, accompagnatrice, Mlle T. Hallet.

Le souper était sous la présidence de Mlle Irène Nadeau. C'est sans doute qu'il devait pour elle de reconnaissance et qu'elle sait si bien faire.

La semaine dernière les élèves suivants ont mérité le note des bien pour le catéchisme: Pour la grande division: Th... Chartier, Hélène Aubert, Laurent de Kelver, Edouard Beaudry, Rolande Lafontaine, Lea Lemire, Raymond de Kelver. Pour la deuxième division: Joseph Aubert, René Schott, Jeannette Fleuret, Christiane Lafontaine. Le prix fut bien su sort et fut gagné par Edmond Beaudry.

Des parties de cartes qui furent jouées à domicile pour les pauvres, celle qui eut lieu chez Mme W. Josephine a rapporté $2.85; chez Mme Ludger Lacroix, $2.75; chez Mme L. de Kelver, $1.50; chez Mme E. Dessault, $0.85; chez Mme F. Gauthier, $1.00. Que Dieu rende au centuple aux donateurs ce qu'ils ont fait pour les pauvres! Les gagnants de ces soirées furent, pour le whist, Mlle Lucy Ryan, pour le bridge, Mlle Irène Boyd.

Nouveau diocèse de Gravelbourg

Une dépêche de la cité Vaticane annonce que Gravelbourg a été érigée en diocèse suffragant de Regina. Aucune nomination d'évêque pour ce nouveau siège n'a encore été faite.

Chute du cabinet Tardieu

Paris. — L'orage politique qui couvait à la Chambre des députés depuis le début de la conférence navale de Londres, atteignait toute sa force. La semaine dernière, et le cabinet Tardieu succomba.

Le premier ministre retenu dans sa chambre par la grippe, dirigea les tactiques de son ministère par téléphone. Trois attaques successives furent repoussées par le gouvernement. Il succomba à la quatrième par 286 à 281. Ce vote défavorable fut pris sur une mesure financière de M. Chéron, appuyée par M. Tardieu, qui se refusait à augmenter les pensions des officiers et soldats âgés, durant la guerre. Avant de demander le vote de confiance, M. Chéron appela le premier ministre au téléphone qui lui dit de marcher. "Avec l'appui de mon état, je fais de cette question une question de confiance." L'opposition hésita un instant et demanda de nouveau l'augmentation. "Je refuse, déclara M. Chéron, je m'abstiendrai peut-être par vos votes, mais je suis sûr de garder votre estime." Et le cabinet fut défait.

Au Canadien

Dimanche prochain le 2 mars, à 2 heures p.m., le Canadien aura sa réunion régulière dans le local accoutumé. Tous nos membres se feront un plaisir de venir voter le nouveau président ... Nous aurons aussi parmi nous, sans doute, plusieurs de nos membres honoraires. Ce sera donc une assemblée des plus intéressantes.

Le cabinet Chautemps

Paris. — Camille Chautemps, président du parti radical-socialiste, a été appelé par le président Doumergue, à former un nouveau cabinet pour succéder à celui d'André Tardieu, qui a démissionné. En quittant l'Elysée, il a, selon la coutume, rendu visite aux présidents de la Chambre et du Sénat, ainsi qu'à M. Tardieu pour leur demander conseil.

OFFRE A M. TARDIEU

Paris. — Le chef radical-socialiste, qui tente la formation d'un cabinet, a demandé à M. Tardieu d'accepter un portefeuille dans la nouvelle administration et de demeurer à la tête de la délégation française à la conférence navale de Londres.

Un cadeau à S. G. Mgr McGuigan

Québec. — Les anciens confrères de Mgr Charles McGuigan, archevêque de Regina, lui offriront un mitre et autres ornements religieux. M. l'abbé Odilon Gauthier, du séminaire de Québec, est directeur de cette souscription. Une lettre sera adressée à ce dernier.

M. Lavigueur élu maire de Québec

Québec. — Le conseil H.-E. Lavigueur, député fédéral, a été élu maire de Québec par une majorité de 1128 voix, sur le maire J.-O. Samson, qui était échevin, voix des votes avec une majorité de 2,326 voix. M. Lavigueur emporta la majorité dans trois des six quartiers de la ville, la plus forte fut celle du quartier Saint-Sauveur, 1145.

Département de l'Intérieur

ADMINISTRATION DES TERRES DU DOMINION
SERVICE POUR L'OUEST

Prince-Albert, Sask.,
20 février 1930.

Monsieur,

Canton 55-14-O. 3e Mer.

Sections 28, 31, 32 et 33 et ces portions des Sections 7 et 18 venant au nord de la rive nord de la rivière Bigstone.

Canton 56-11-O. 3e Mer.

Sections 23, 26, 27, 28, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36.

Je vous prie de noter qu'aux dates ci-dessous mentionnées, les terres connues plus haut seront ouvertes pour application, comme suit:

Le 3 mars 1930, pour application de tout soldat retourné possédant une lettre avancement d'après l'Ordre d'Aviseur ses soldats;

Le 4 mars 1930, pour application de tout soldat de retour;

Le 5 mars 1930, pour application du public en général, soldats et civils inclus;

Le 6 mars 1930, pour application pour pâturage désiré, sur toutes les terres restantes excepté les suivantes: 31 S.-O. 1-2 E. et 32 S.-O. dans le canton 55-14-O. 3e Mer.; 1-2 S. et 27 S.-E. 1-2 E. 28 et toute la section 36 dans le canton 54-11-O. 3e Mer.

Pour toute information au sujet des applications pour ces terres, veuillez voir la formule au 82c.

Votre obéissant serviteur,

L.-C. PATTERSON,
Agent des Terres du Dominion.

Contre les amendements scolaires

CONVENTION ANNUELLE DE L'ASSOCIATION ALLEMANDE ... RESOLUTIONS.

Le 7 mars, ... allemande de la province tiendra sa convention annuelle à Regina. Elle groupera probablement de 120 à 140 délégués représentant plusieurs localités de la Saskatchewan.

Cette association est non-confessionnelle et non-politique. Son but est de faire de ses membres de vrais Canadiens.

L'exécutif se compose des personnes suivantes: président, Hans Schumacher; vice-président, Otto Hansel; secrétaire, Oskar Malanke; trésorier, Jacob Lankel; représentant de la presse allemande, Bernhard; vérificateurs, Franz Frank et Clemens Kinzel.

RESOLUTIONS

Plusieurs résolutions vont être enregistrées. Quelques-unes d'elles ont trait à la situation des minorités en Saskatchewan, à l'instruction religieuse dans la langue maternelle des enfants, à l'immigration allemande, à l'enseignement d'une seconde langue à l'école publique, etc.

Une résolution proteste contre l'amendement à l'Acte scolaire demandant que l'anglais soit la seule langue en usage dans les assemblées des commissions de districts scolaires. La teneur de cette résolution dit "que l'amendement est une mesure qui cause d'un esprit étroit et montre un tout cœur aux minorités de la province."

Conférence impériale, 30 septembre

Londres. — Le premier ministre MacDonald a annoncé en Chambre des communes que la prochaine conférence impériale sera tenue à Londres cet automne; la date d'ouverture est fixée au 30 septembre.

La conférence considérera probablement avec la réunion des chambres de commerce de l'empire, laquelle se tiendra à Londres, en octobre prochain.

La lettre des évêques sur le divorce

Dans une lettre pastorale lue dans toutes les églises des diocèses de Québec, de Montréal et d'Ottawa, S. Em. le cardinal Rouleau, O. P., archevêque, LL. SS. NN. SS. G. Gauthier, administrateur apostolique de Montréal, et Guillaume Forbes, archevêque d'Ottawa, et leurs auxiliaires suffragants, au nombre de 17, demandent au Parlement du pays de ne pas aggraver la situation, en accordant des tribunaux de divorce aux deux provinces qui n'en ont pas encore.

Une nouvelle Trappe au Canada

S. G. Mgr F.-X. Ross, évêque de Gaspé, est revenu de sa visite "ad limina" le mois dernier, amenant trois Cisterciens qui fonderont un monastère à Val d'Espoir et qui seront rejoints au printemps par d'autres moines d'outre-mer, prêtres et postulants.

Les religieuses pourront entrer au Mexique

Mexico. — Un ordre du ministère de l'Intérieur aux autorités de l'immigration a levé l'interdiction de séjour que l'administration Calles avait prononcée contre les religieuses. Mais pour pouvoir entrer au Mexique, les religieuses devront s'engager à ne pas enfreindre la loi qui interdit la vie en communauté.

Les femmes ne sont pas admises au Barreau

Québec. — Il était écrit dans les destins qu'en l'an 1930 les avocates ne pourraient défendre la veuve et l'orphelin québécois. Le sort en est jeté, car la Chambre a rejeté le bill pour l'admission des femmes au Barreau par 37 contre 29 voix.

Inauguration du service postal aérien des prairies, le 3 mars.

Ottawa. — Le service postal aérien dans les prairies sera inauguré, le 3 mars. La ligne principale reliera Winnipeg, Regina, Moose Jaw, Medicine Hat et Calgary. Une autre route entre Edmonton, North Battleford et Saskatoon entrera en opération à la même date. Ce nouveau service réalisera une économie de 24 heures dans le transport du courrier entre Winnipeg et la Côte du Pacifique.

Règlements uniformes sur le courtage dans cinq provinces

Toronto. — A la suite de la conférence des représentants des procureurs généraux canadiens, cinq provinces adopteront des règlements uniformes pour les maisons de courtage et la bourse. C'est ce qu'a annoncé le procureur général W.-H. Price. A l'exception du Nouveau-Brunswick, toutes les provinces seront soumises à une espèce de législation uniforme restrictive mais, à partir de la Colombie anglaise jusqu'à l'Ontario, les mêmes règlements s'appliqueront, déclare l'hon. Price. Néanmoins, ajoute-t-il, Québec adoptera des règlements qui diffèrent quelque peu des autres, vu les différences qui existent dans le code civil. L'Ile-du-Prince-Edouard et la Nouvelle-Ecosse, bien qu'elles ne fussent pas représentées à la conférence, ont adopté les recommandations. Le Nouveau-Brunswick n'était pas représenté.

Il faudrait au moins vingt amendements pour concilier les diverses lois provinciales de protection contre les fraudes dans le domaine des garanties.

L'indépendance de l'Inde

Ahmedabad, Inde. — Le soin de déterminer le jour du commencement de la résistance passive aux lois anglaises, dans le but d'obtenir l'indépendance complète de l'Inde, a été remis à Mahatma Gandhi, que la masse du peuple considère comme un "saint." Ainsi en a décidé le Congrès nationaliste.

La première bataille, selon toute probabilité, sera livrée sur la question du monopole du sel par le gouvernement. Puis, suivra le mouvement contre les cotons des usines textiles.

Déclaration de Birkenhead

Londres. — A un dîner donné par la Chambre de Commerce américaine, lord Birkenhead, ancien ministre conservateur, a déclaré que la puissance relative des différentes flottes ne peut se diviser en compartiments étanches. "Je déclare carrément, dit-il, — et je me fiche de ce que n'importe quel gouvernement pourra dire — que chaque augmentation de force navale dans les eaux européennes a comme réaction une impossibilité plus grande de réduire la flotte anglaise qui a tant de besogne à accomplir."

La flotte blanche du Pacifique Canadien

Tous les paquebots *Empress* de la flotte du Pacifique Canadien, en service sur l'Atlantique, seront désormais peints en blanc, tout comme les navires du même type effectuant le service transpacifique, a annoncé récemment M. E.-W. Beatty, président de cette compagnie.

Les paquebots ainsi affectés seront l'*Empress of France*, déjà peint en blanc pour sa prochaine croisière de la Méditerranée, l'*Empress of Australia* et l'*Empress of Scotland*, qui le seront dès qu'ils auront terminé les croisières qu'ils font, l'un autour du monde et l'autre dans la Méditerranée.

Avec l'annonce de ce changement radical, dans la toilette extérieure de ces braves navires, la flotte des paquebots blancs du Pacifique Canadien sera portée à huit unités avec jaugeage total de 186,200 tonnes, y compris l'Empress of Britain, le nouveau palais flottant de 40,000 tonnes qui sera mis en service sur le Saint-Laurent entre Cherbourg, Southampton et Québec à l'été de 1931. Ce dernier navire sera aussi le plus gros paquebot blanc au monde voguant en monde en haute mer.

La décision des autorités du Pacifique Canadien de faire peindre en blanc tous les *Empresses* est une innovation intéressante, car jusqu'ici tous les paquebots ainsi peints naviguaient seulement dans les eaux tropicales. Les trois *Empresses* actuels de l'Atlantique seront donc métamorphosés avant l'ouverture de la navigation sur le Saint-Laurent et la flotte ainsi transformée sera la plus considérable du genre au monde. Les paquebots conserveront leurs cheminées jaunes, tandis que la coque sera d'un blanc immaculé rayé d'une bande bleue.

Les quatre paquebots *Duchess*, dont le jaugeage total est de 80,000 tonnes, les navires de la classe *Mont*, au nombre de quatre, avec 64,000 tonnes brutes de jaugeage, et le *Metagama*, le *Melita* et le *Minnedosa*, avec jaugeage total de 40,000 tonnes, conserveront leur couleur noire.

Pour faire un âne

Un certain professeur très connu et très savant avait le malheur de posséder deux énormes oreilles.

Un jour, quelqu'un qu'il connaissait un peu et qui l'avait arrêté dans la rue, trouva spirituel de faire allusion à ces appendices.

"Monsieur le Professeur, quelles grandes oreilles vous avez!"

"Immenses," répondit le savant, "avec mes oreilles et votre cerveau on ferait un fameux âne!"

